



CODE DE LA ROUTE

le piéton et le Cycliste

Louis VOELTZEL,
Inspecteur de l'Enseignement Primaire de la Seine



J. Pesch 62

DON DE L'AUTOMOBILE-CLUB BASCO-BEARNAIS
Palais d'Aragon - Boulevard d'Aragon - Pau

EN éditant ce livre, la
FÉDÉRATION NATIONALE DES CLUBS AUTOMOBILES
DE FRANCE poursuit son rôle de guide et d'informateur
des usagers de la route.

Le premier code fut, en effet, conçu dès 1905 par l'un de ses membres, M. Perrigot, Président de l'Automobile-Club Vosgien ; jusque là, il n'existait dans le monde aucun document de ce genre.

Si la plupart des dispositions de ce texte initial subsistent, elles ne représentent, aujourd'hui, qu'une petite partie des prescriptions faisant l'objet des 247 articles du code entier actuel. Cette multiplication des règles est la conséquence de l'évolution technique des véhicules automobiles et de l'énorme accroissement de leur nombre, passé en France de 52 000 en 1905 à 13 millions en 1959 (y compris respectivement 30 000 et 6 millions de motocycles).

Il est donc devenu indispensable d'inclure, dans les programmes d'enseignement scolaire, les lois de la circulation routière. En les observant scrupuleusement, piétons, cyclistes, motocyclistes et automobilistes éviteront des accidents et rendront plus agréables leurs déplacements ou leurs promenades.

Grâce à cet ouvrage, la FÉDÉRATION NATIONALE DES CLUBS AUTOMOBILES DE FRANCE espère aider les écoliers et elle les remercie de leur application.

Louis VOELTZEL
Inspecteur de l'Enseignement Primaire de la Seine

CODE DE LA ROUTE

Le Piéton et le Cycliste



Illustrations de J.-L. PESCH

Manuel conforme à la réglementation en vigueur

Édité par la
FÉDÉRATION NATIONALE
DES CLUBS AUTOMOBILES DE FRANCE

51, Avenue Kléber - PARIS-16^e

Septembre 1959

AVANT-PROPOS

La progression rapide de la circulation routière, dans les villes et à la campagne, s'accompagne malheureusement de trop nombreux accidents.

Pour les éviter ou pour en diminuer le nombre, il faut que les enfants, le plus tôt possible, reçoivent une éducation appropriée, efficace et de caractère préventif.

A cette tâche se sont déjà intéressés les pouvoirs publics et divers groupements et associations ; mais il faut obtenir le concours et la collaboration de la famille et de l'école.

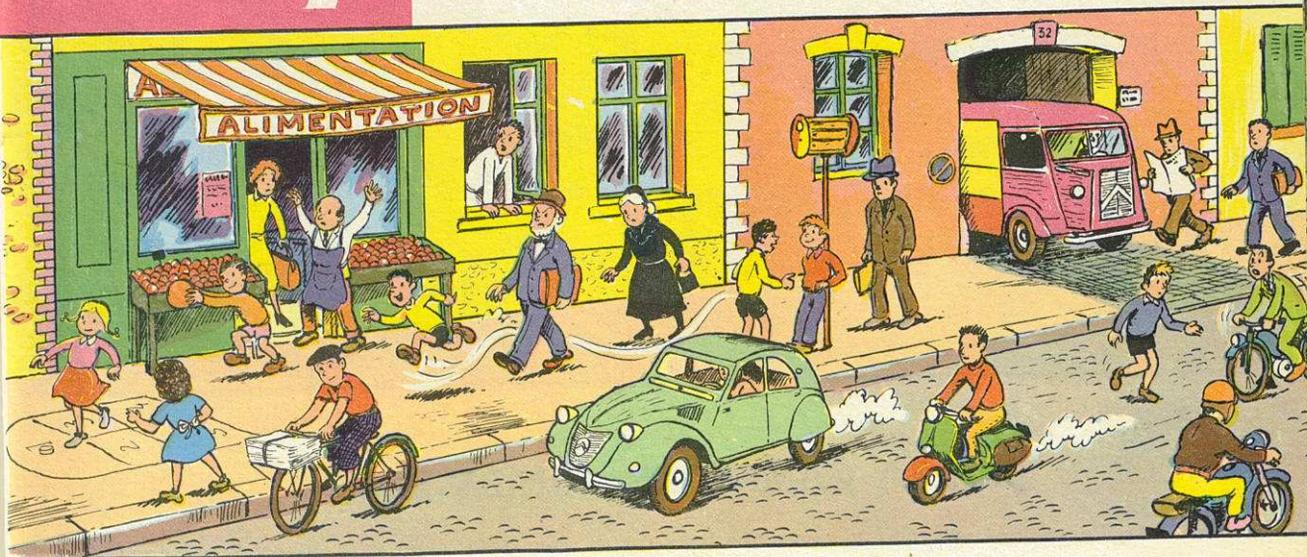
C'est pourquoi nous souhaitons que cette brochure destinée aux jeunes retienne l'attention de leurs parents et de leurs éducateurs. Nous serions heureux qu'après l'avoir parcourue, ces derniers, par leurs commentaires personnels, fassent comprendre aux enfants et aux adolescents l'importance de cette question. Ils contribueront ainsi à l'acquisition des connaissances nécessaires à la formation des bonnes habitudes indispensables et à la création de l'état d'esprit « routier ». Ils aideront à éliminer, le plus possible, les causes d'accident provoquées par l'ignorance, par l'imprévoyance, par l'indiscipline et par l'étourderie.

L. VOELTZEL



COMMENT SE SERVIR DE CE LIVRET

- 1** Lire attentivement chacune des leçons en s'aidant des dessins et des croquis ; les relire pour les bien comprendre et pour les savoir. Ne pas craindre de demander des explications à des camarades, à vos parents et à vos maîtres.
- 2** Bien observer les dessins et les croquis ; savoir les expliquer, au besoin, trouver les fautes, les erreurs commises par le piéton ou par le cycliste et savoir corriger ces fautes.
- 3** Mieux encore, avec papier et crayons de couleur, reproduire ces dessins avec exactitude.
- 4** Enfin, essayer de répondre aux *Petits Problèmes* se rapportant à chaque leçon et qui figurent aux pages 30 à 36.



LEÇON 1 EN VILLE, SUR LE TROTTOIR

1. Lorsque vous circulez à pied, en ville comme au bourg, vous devez marcher sur le trottoir. Pourquoi ?

Sur la chaussée roulent des voitures, des camions, des autocars, des véhicules à deux roues (motocyclettes, scooters, vélomoteurs, cyclomoteurs, bicyclettes); aussi, un piéton qui circulerait sur la chaussée pourrait-il gêner leur passage et devenir une cause involontaire d'accident grave.

LA SÉCURITÉ DE TOUS DÉPEND DE LA PRUDENCE ET DE LA DISCIPLINE DE CHACUN

2. Il ne suffit pas de marcher sur le trottoir, il faut aussi être capable de le faire correctement. Cela peut vous sembler étonnant à première vue parce que vous ne voyez pas en quoi consistent les difficultés.

— Pensez, cependant, aux sorties de garages, aux portes cochères d'où peuvent surgir des voitures.

— Pensez aussi que vous n'êtes pas seul sur le trottoir. Il y a d'autres piétons que vous ne devez pas gêner, par courtoisie et par prudence.

● Ne vous faufilez pas en courant entre les passants que vous pouvez blesser, surtout s'il s'agit de personnes âgées.

● Ne jouez pas sur le trottoir, aux billes, à la balle...

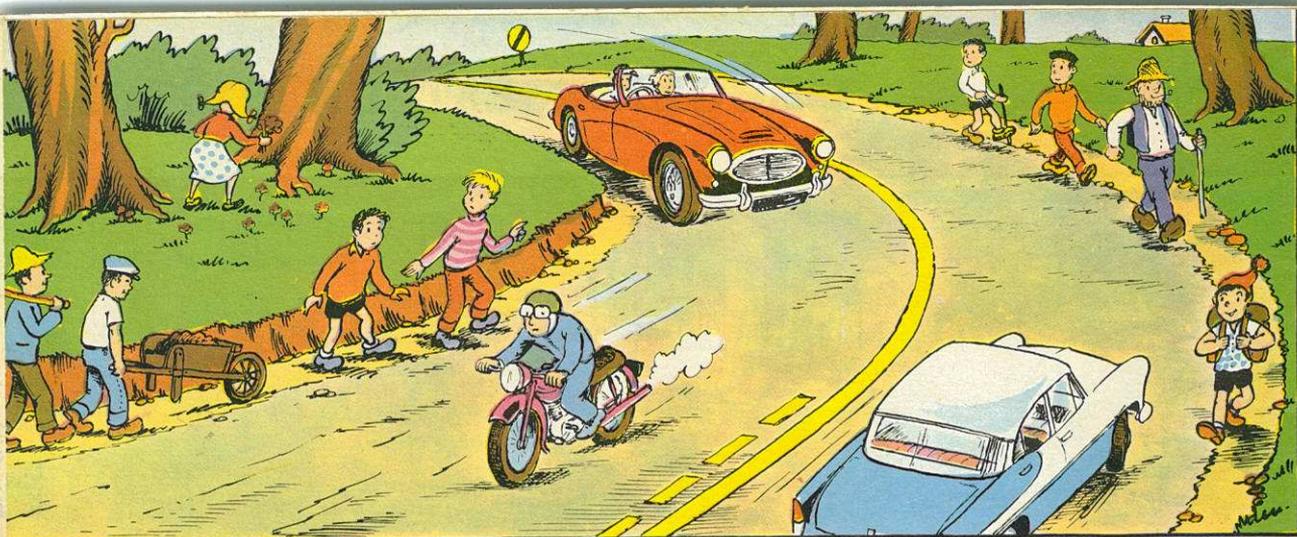
● Ne stationnez pas inutilement près des arrêts d'autobus ou de tramways.

● N'encombrez pas le trottoir à l'heure de la sortie des écoles en discutant avec vos camarades.

— Pensez enfin que vous ne devez pas circuler sur la bordure extrême du trottoir; vous risquez d'être accroché par un chargement qui dépasse d'un camion, par une portière de voiture qui s'ouvre brusquement.



Trottoirs et caniveaux ne sont pas des terrains de jeu.



LEÇON 2 A LA CAMPAGNE, SUR LA ROUTE

1. Nous avons vu, dans la première leçon, que vous devez, en ville, marcher sur les trottoirs ; mais, à la campagne, il arrive fréquemment qu'il n'y en ait pas. Si vous y habitez ou vous y rendez en vacances, vous devez respecter les règles de sécurité suivantes :

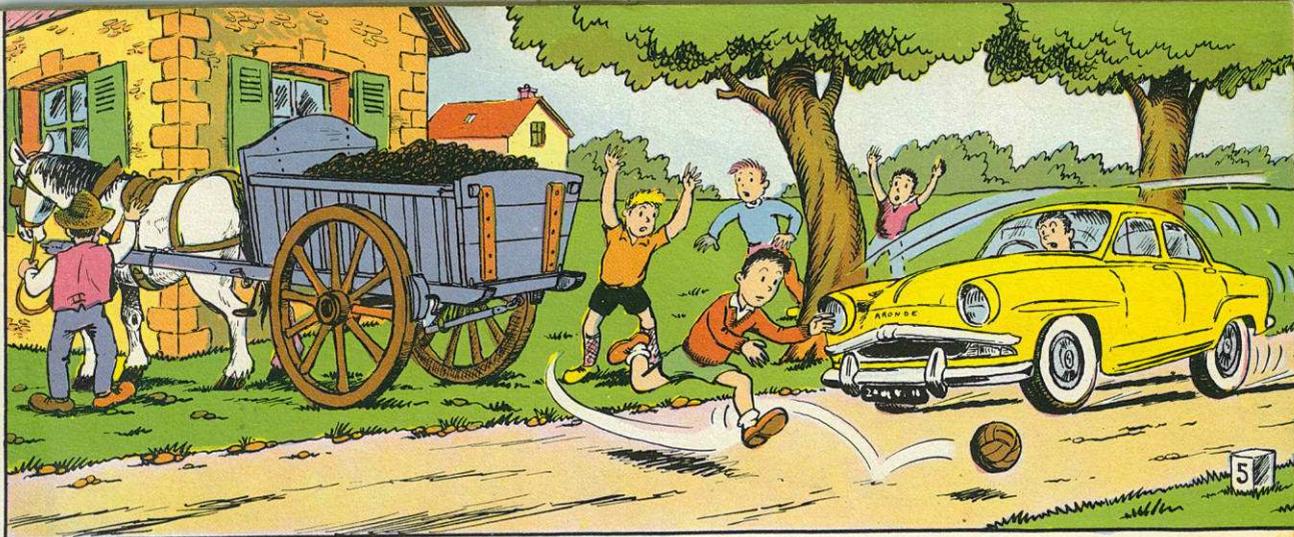
- Marchez sur le côté gauche de la route, face aux voitures que vous verrez, en ligne droite, venir de loin.
- Faites tout spécialement attention au sommet des côtes, dans les virages et aux croisements, où il y a peu de visibilité.
- Marchez tout à fait sur le bord de la route ou sur le bas côté s'il est praticable.
- Marchez les uns derrière les autres si vous vous trouvez avec des camarades et êtes dans l'obligation d'emprunter la chaussée.

En procédant de cette façon, vous pourrez vous ranger pour laisser passer les voitures et ne risquez pas d'être accroché par l'une d'elles.



2. Ne faites pas de la route une cour de récréation ; vous pouvez, en jouant, être la cause d'un accident ou être blessé par un véhicule.

***La route, petite ou grande,
comme le trottoir en ville,
n'est pas un terrain de jeu.***



LEÇON 3 NE PAS JOUER N'IMPORTE OÙ

Nous vous avons dit qu'il était très dangereux de jouer dans les rues ou sur les routes; vous pouvez y être surpris par des véhicules allant dans un sens ou dans l'autre.

1. Vous savez déjà que la chaussée est uniquement réservée à la circulation des véhicules; vous n'ignorez pas, non plus, que les trottoirs ne sont pas des terrains de jeu, mais qu'ils sont destinés aux piétons.

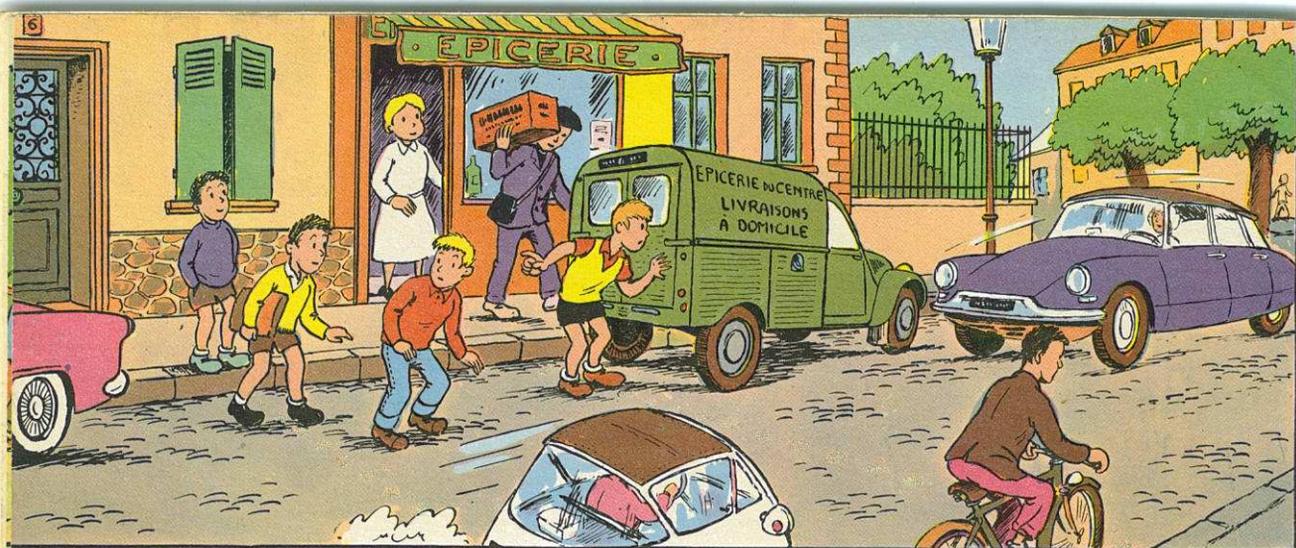
Voyez, par exemple, combien le fait de jouer avec un ballon sur le trottoir, bas côté, ou berme, peut être dangereux; ce ballon peut entraîner la chute d'un passant ou bien rouler sur la chaussée où vous vous précipitez pour le ramasser sans faire attention aux véhicules et risquez alors un grave accident.

2. Ne jouez jamais derrière les véhicules à l'arrêt, ni autour des voitures attelées : le conducteur peut, sans vous apercevoir, faire une marche arrière et vous blesser grièvement.

3. Il est également dangereux de jouer dans un véhicule automobile arrêté parce que vous pouvez, sans y prendre garde, toucher les organes de commande et notamment desserrer le frein.

Imaginez la catastrophe si le véhicule est mis en marche et dévale une pente, par exemple!





LEÇON 4 COMMENT TRAVERSER LA CHAUSSÉE

A. - Conseils généraux

La chaussée est normalement réservée à la circulation des véhicules ; il convient donc d'être très attentif pour la traverser. Dans cette leçon, nous donnons seulement des conseils généraux :

1. Avant de traverser :

- Regardez d'abord à gauche d'où viennent, éventuellement, les véhicules les plus proches de vous ; faites attention aux cyclistes qui circulent sans bruit ;
- Regardez ensuite à droite pour examiner si d'autres véhicules surviennent dans l'autre sens ;
- Regardez de nouveau à gauche pour vérifier rapidement si la première partie de la chaussée que vous devez traverser est bien libre ;

et, dans ce cas, engagez-vous sur la chaussée.

2. Si vous êtes obligé de traverser devant un véhicule en stationnement qui rend invisible une portion de la chaussée, arrêtez-vous devant le véhicule et assurez-vous qu'à votre gauche aucune voiture ne survient.

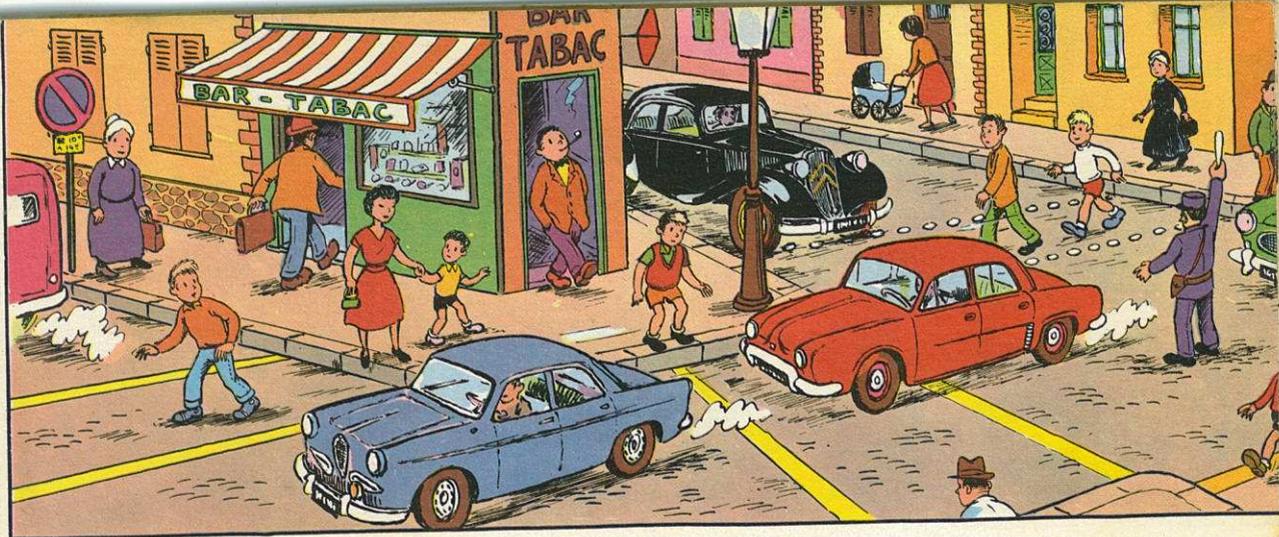
3. Traversez toujours sans flâner, mais sans courir et droit devant vous.

Au milieu de la chaussée, surtout si elle est large, regardez encore à droite avant de continuer et, si un véhicule vient à vive allure, marquez un temps d'arrêt pour le laisser passer.



4. Ne revenez pas sur vos pas une fois que vous êtes bien engagé sur la chaussée, même si un véhicule débouche d'un côté ou de l'autre. Le conducteur qui vous voit avancer prend ses dispositions pour passer derrière vous ; si, subitement, vous reveniez en arrière, il ne pourrait pas toujours s'arrêter à temps ou, s'il y parvenait, il risquerait de provoquer un accident avec, par exemple, un véhicule qui le suivrait.

Vous verrez, dans les leçons qui vont suivre, que d'autres dispositions sont applicables lorsqu'il y a des passages cloutés ou des feux de signalisation.



LEÇON 5 COMMENT TRAVERSER LA CHAUSSÉE

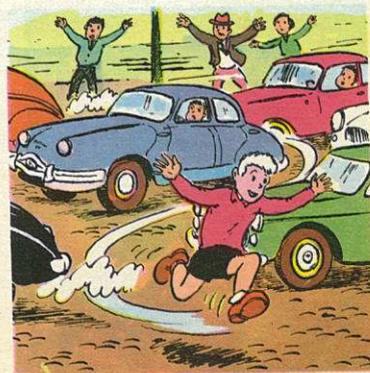
B. - Passages cloutés

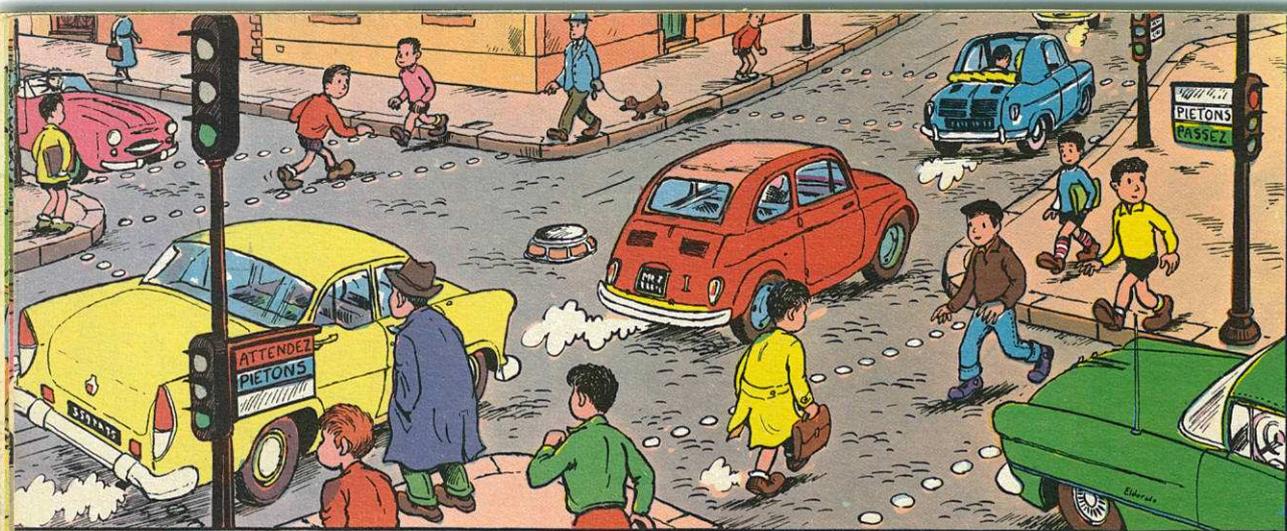
1. Dans certaines rues fréquentées, il existe des passages signalés par deux rangées de gros clous ou par deux bandes jaunes ou blanches, entre lesquelles les piétons doivent passer pour aller d'un trottoir à l'autre.

- Empruntez obligatoirement ces passages pour traverser une rue.
- Si la circulation n'est pas réglée par un agent de police ou un gendarme, agissez avec prudence selon nos conseils de la leçon 4. En particulier, ne flânez pas sur ces emplacements.
- En traversant une rue en dehors des passages cloutés, vous courez un gros risque et gênez la circulation. De plus, l'agent ou le gendarme peuvent vous dresser une contravention et, dans ce cas, vos parents sont tenus de payer une amende.

2. Souvent, aux heures d'affluence, la circulation aux croisements et aux abords des passages cloutés est réglée par un agent de police — ou un gendarme — qui donne le passage, tantôt aux véhicules, tantôt aux piétons : il faut alors se conformer strictement aux signaux des agents de la circulation.

Il est très dangereux de vouloir se faufiler entre les voitures au moment où elles passent devant vous : vous risquez d'être renversé par l'une d'elles et de provoquer l'accrochage de plusieurs d'entre elles.





LEÇON 6 COMMENT TRAVERSER LA CHAUSSÉE

C. - Feux de signalisation

Dans beaucoup de villes et sur certaines routes, la circulation aux carrefours très fréquentés est réglée par des groupes de feux de trois couleurs ; dans chaque groupe, les feux sont invariablement placés dans l'ordre suivant :

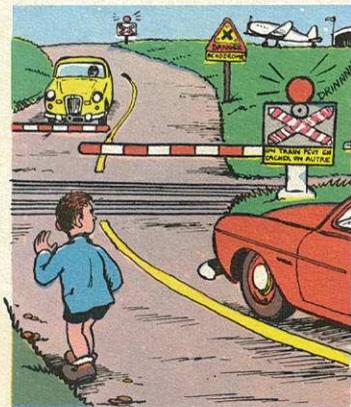
rouge : en haut ;
jaune : au milieu ;
vert : en bas.

1. Le feu rouge indique aux conducteurs qu'ils doivent s'arrêter ; vous êtes donc autorisé à traverser. Cependant, il faut vous montrer attentif aux véhicules qui tournent (voir leçon 7).

2. Le feu jaune indique aux conducteurs que le feu rouge va s'allumer, mais il n'est pas, pour eux, un signal d'arrêt absolu ; aussi, devez-vous attendre, pour traverser, que le feu rouge soit allumé.

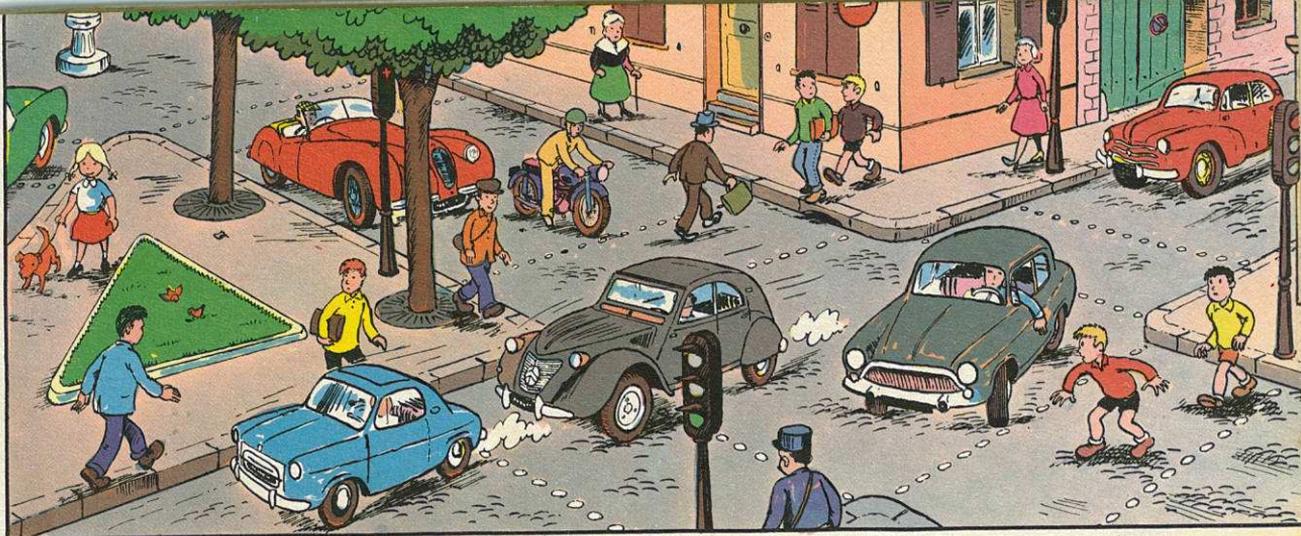
3. Le feu vert indique aux conducteurs de tous véhicules qu'ils peuvent passer ; il vous est donc interdit de traverser.

Quelquefois, des inscriptions lumineuses facilitent aux piétons la compréhension des signaux : « Attendez, piétons », « Passez, piétons ».



Certains endroits particulièrement dangereux ne sont signalés que par un feu jaune clignotant ; vous pouvez traverser, mais il faut se montrer extrêmement prudent car les véhicules sont aussi autorisés à circuler.

Les feux clignotants rouges sont placés, soit aux passages à niveau non gardés où ils annoncent l'arrivée des trains, soit en bordure des aérodromes ; ils vous interdisent, par mesure de sécurité, de poursuivre votre route, ce que vous ne pourrez faire que lorsque le feu sera éteint.



LEÇON 7 COMMENT TRAVERSER LA CHAUSSÉE

D. - Places et carrefours

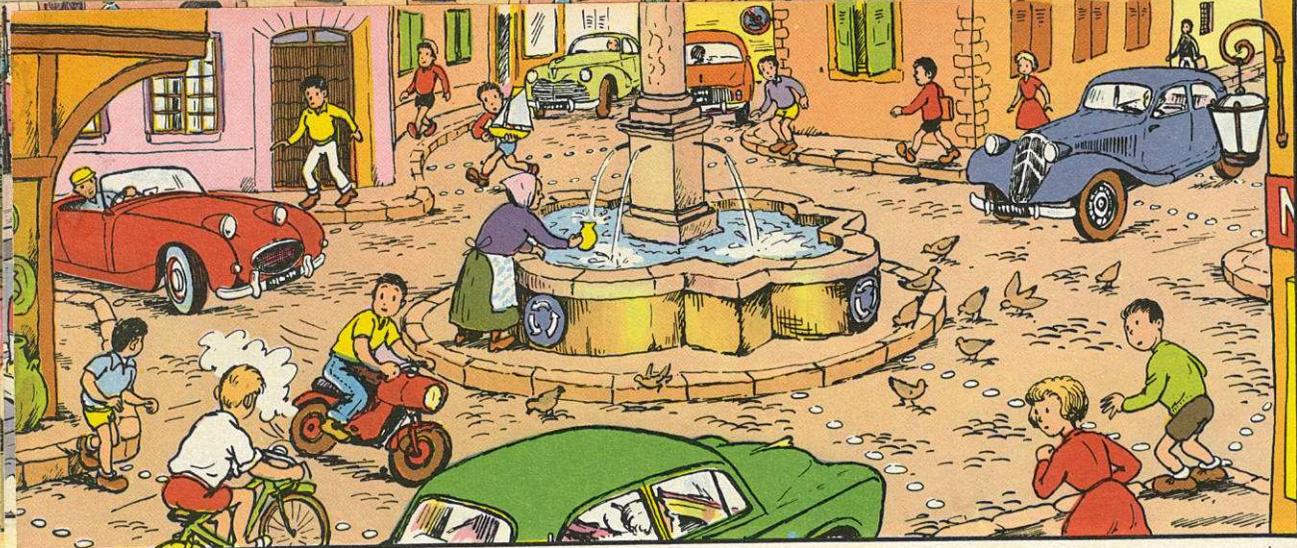
Vous savez, maintenant, comment vous devez traverser une rue ou une route pour être en sécurité et pour ne pas entraver la circulation des véhicules. Ce n'est pas encore suffisant; il vous arrivera de vous trouver devant un emplacement auquel aboutissent ou se croisent plusieurs rues ou routes : une place, un carrefour. A la campagne, on dit souvent : les quatre-routes, les six-routes, la patte d'oie.

Pour franchir tous ces croisements ou intersections, il faut faire très attention. Il ne s'agit pas de traverser au plus court; il faut s'obliger à traverser, sans flâner et sans courir, au bon endroit, ce qui vous contraint souvent à faire le tour du carrefour ou de la place.

1. Vous ne traverserez pas le croisement en diagonale : Pourquoi? Lorsqu'il s'agit d'une rue ou d'une route, vous savez qu'il faut, avant de la traverser, regarder à gauche, puis à droite et de nouveau à gauche. En traversant en diagonale, comment surveiller à la fois deux ou plusieurs rues ou routes pendant que vous regardez, soit à gauche, soit à droite?

En traversant en diagonale, même un simple croisement de deux rues ou routes, vous obligeriez les véhicules à s'arrêter, vous bloqueriez la circulation et seriez un risque d'accident. D'ailleurs, regardez les dessins des croisements : là où il y a des passages cloutés, vous voyez qu'ils ne sont jamais en diagonale, mais qu'ils « encadrent » le croisement.





LEÇON 7 (suite)

2. Vous ferez attention aux véhicules qui, venant d'une rue transversale, tournent dans le croisement.

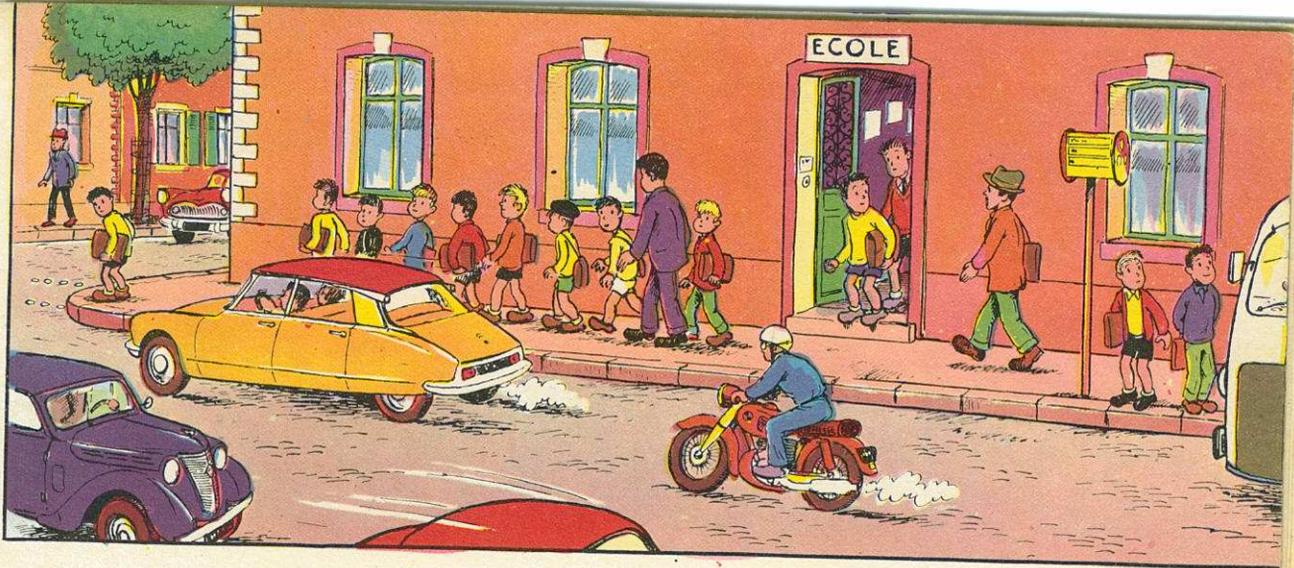
Avant de franchir la chaussée, près du croisement, vous n'avez rien vu à gauche, ni à droite ; vous traversez et, lorsque vous arrivez au milieu de la chaussée, une voiture surgit de votre droite ou de votre gauche. Que s'est-il passé ? C'est une voiture qui vient d'une voie transversale et qui a tourné à droite, ou à gauche. Le conducteur doit sans doute vous laisser traverser la chaussée ; mais vous devez, néanmoins, faire très attention.

3. Vous ferez le tour des places ou des carrefours.



Ces places sont plus ou moins grandes, plus ou moins régulières ; mais, toujours, plusieurs rues s'y joignent ou s'y croisent. Souvent, au centre de la place, sont disposés des « plots » lumineux, ou bien des bornes, ou encore des poteaux indicateurs ; parfois, un rond-point central oblige les véhicules à suivre le « sens giratoire » ou le « sens obligatoire » indiqué par des signaux spéciaux (voir page 28). Les piétons, pour passer d'un point de la place à un autre doivent en faire le tour et utiliser, s'il en existe, les passages cloutés.

De même, pour se rendre sur le rond-point central où il y a parfois une fontaine, un jardin ou un monument, il faut utiliser les passages autorisés.



LEÇON 8

SORTIE DE L'ÉCOLE

1. En sortant de l'école, faites attention :

- Si vous sortez en rang, sous la surveillance de vos maîtres ou maîtresses, soyez disciplinés et restez alignés.
- Si vous sortez seul :
 - Ne soyez pas étourdi ou distrait.
 - Ne bousculez pas les piétons.
 - Marchez bien sur les trottoirs, ne jouez pas dans les rues et ne poussez pas vos camarades vers la chaussée.
 - Ne vous élanchez pas, en courant, pour traverser la rue droit devant vous.

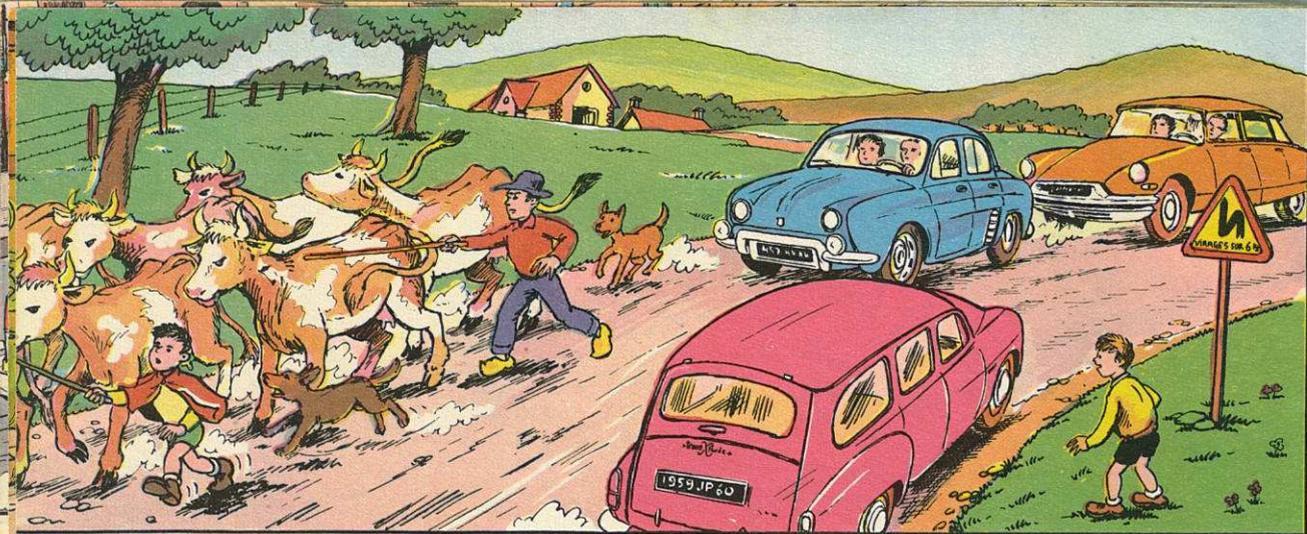
2. Montée en voiture :

A l'approche de la voiture ou de l'autobus que vous attendez, ne gênez pas la manœuvre du conducteur et laissez-lui la possibilité de se garer le plus près possible du trottoir ou de la berme. N'essayez pas de monter tant que le véhicule n'est pas complètement arrêté : vous risqueriez d'être accroché et grièvement blessé.

3. Descente de voiture :

Vous êtes dans un autobus ou dans une voiture et vous allez en descendre : attendez l'arrêt complet. Descendez sans précipitation : vous éviterez ainsi de faire un faux mouvement, de tomber, ou de bousculer les piétons qui attendent de monter. Vous ne devez jamais traverser devant le véhicule que vous venez de quitter ; au contraire, passez assez loin derrière lui en faisant très attention à la circulation car des voitures roulant en sens inverse peuvent être cachées par le véhicule duquel vous venez de descendre.





LEÇON 9 CONDUITE DES ANIMAUX ET TROUPEAUX

La circulation ne doit pas être gênée par la conduite d'animaux ou de troupeaux; il faut que les véhicules puissent les croiser ou les dépasser sans difficulté.

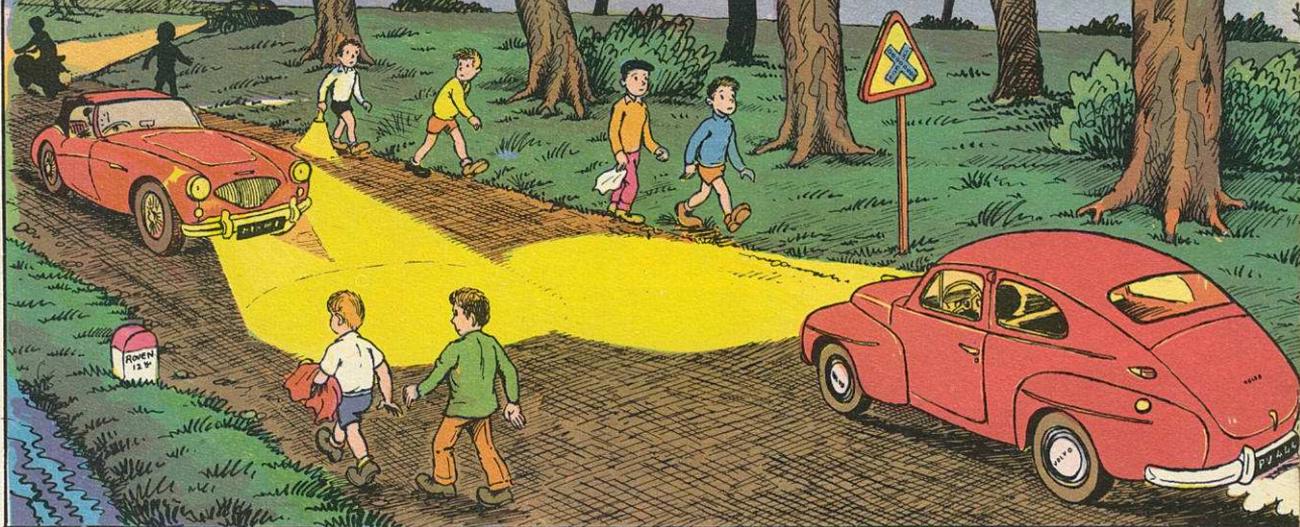
Lorsque vous conduisez des animaux isolés ou en troupeau :



- Veillez à les faire marcher sur le bord droit de la chaussée;

Il est formellement interdit de laisser stationner ou vaguer, sur les routes, un animal quelconque. Les animaux doivent toujours être accompagnés sur la voie publique;

- Dès la chute du jour, en dehors des agglomérations, porter de façon très visible, surtout de l'arrière, une lanterne;
- Lors de la traversée d'une chaussée, assurez-vous qu'elle est libre, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de véhicules en vue, puis activez le plus possible le passage des animaux.



LEÇON 10

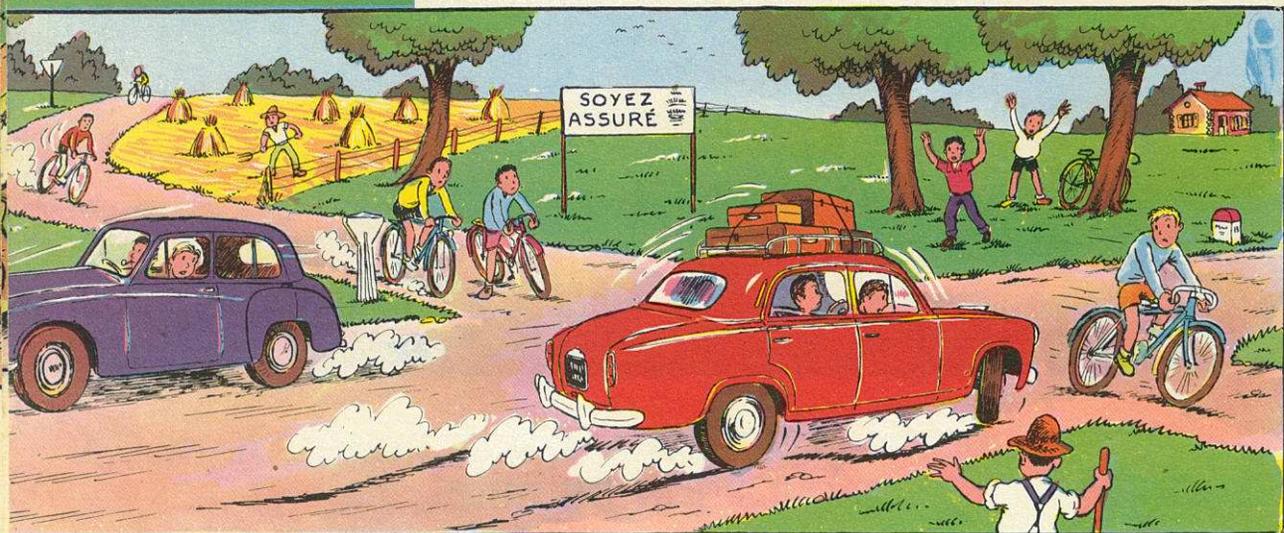
CIRCULATION DE NUIT

1. Il convient de redoubler d'attention, notamment pour traverser les rues et les carrefours car, la nuit, la visibilité des automobilistes est plus restreinte que le jour. Vous-même, d'ailleurs, appréciez moins bien, la nuit que le jour, la vitesse d'un véhicule et la distance à laquelle il se trouve.

2. A la campagne, sur la route, vous devez, nous vous le rappelons, marcher sur le côté gauche ; mais, de plus, portez si possible, la nuit, un vêtement clair et tenez à la main une lampe ou une lanterne. Les conducteurs de véhicules vous distingueront mieux et de plus loin.

- Surtout, ne circulez pas en groupe.
- Pensez que, lorsque deux automobilistes se croisent, ils mettent en code les projecteurs de leurs véhicules afin de ne pas s'éblouir ; en conséquence, ils voient beaucoup moins loin. N'hésitez donc pas à vous arrêter et à vous ranger sur le bas côté de la route où vous devez toujours marcher, s'il est praticable.
- Faites très attention aux voitures qui tournent quand vous êtes à un carrefour car les projecteurs éclairent la chaussée devant l'automobiliste et, si vous êtes sur une voie transversale, le conducteur ne vous verra absolument pas avant d'avoir tourné.





LEÇON 11

CONSEILS GÉNÉRAUX

1. Une bicyclette (on dit parfois un vélocipède) est considérée comme un véhicule : le cycliste est donc assujéti à toutes les règles de la circulation dont l'application est un des principaux éléments de sa sécurité et de celle des autres usagers de la route.

— N'oubliez jamais que les accidents de bicyclette sont, le plus souvent, très graves puisque nulle carrosserie ne protège le conducteur. Les cyclistes doivent donc se montrer extrêmement prudents pour éviter des blessures douloureuses et le paiement de réparations ou dommages fort chers. Nous leur conseillons, en outre, d'inviter leurs parents à souscrire une assurance.

2. A bicyclette, ne vous contentez pas d'observer, d'une façon stricte, les règles de la circulation ; pensez aussi que d'autres usagers sont parfois distraits ou négligents.

— Regardez bien devant vous, et non pas vos pédales.

— Méfiez-vous des enfants et des piétons indécis ; arrêtez-vous immédiatement s'ils encombrant la chaussée plutôt que d'essayer de passer devant ou derrière eux.



— Prenez garde aux éternels piétons distraits qui ne regardent jamais autour d'eux avant de traverser la chaussée.

— Ne suivez surtout pas les mauvais exemples dont vous pouvez être témoin.

Ne cherchez pas à "épater" les passants.

**Si le trottoir n'est pas un terrain de jeu,
la route n'est pas une piste de vélodrome.**





LEÇON 11 (suite)

3. Obéissez, en toutes circonstances, aux ordres des gendarmes ou des agents de police ; en particulier, arrêtez-vous tout de suite à leurs coups de sifflet ou à leurs signaux, même si vous n'avez pas commis de faute. En continuant de rouler, vous faites preuve de désobéissance, c'est-à-dire de « refus d'obtempérer » pour lequel la loi prévoit de sévères punitions.

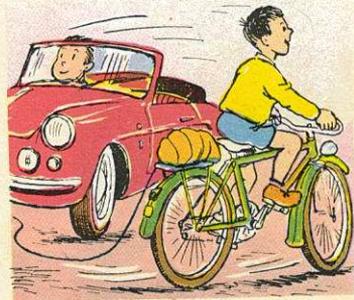
4. Si, par malheur, vous blessez un piéton en le heurtant ou en le renversant, ne vous sauvez pas, restez sur place. Que vous ayez tort ou non, s'échapper constitue un « délit de fuite » et son auteur se voit infliger une forte amende quand la police le retrouve.

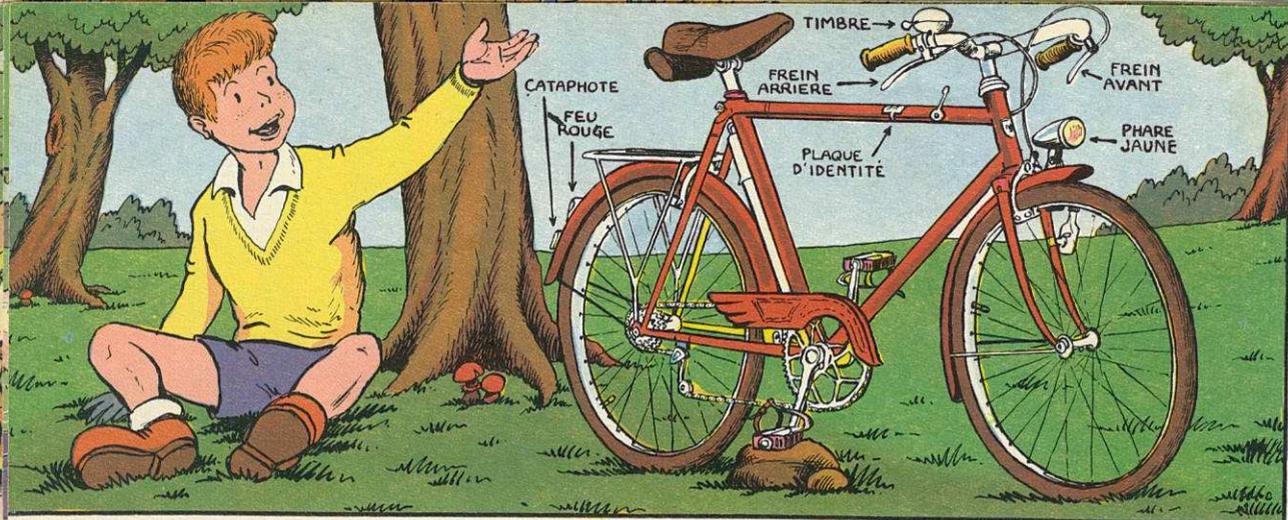
Fuir ses responsabilités est une lâcheté.

5. Lorsque vous transportez un paquet, placez-le de préférence sur le porte-bagages fixé à l'arrière, plutôt qu'à l'avant, de la bicyclette ; la conduite sera plus facile.

Faites attention aux ficelles ou aux tendeurs qui peuvent se détacher et s'enrouler autour du moyeu, se prendre dans les rayons, bloquer brusquement les roues et entraîner votre chute.

6. Ne lâchez jamais le guidon des deux mains, la moindre pierre ou déformation de la chaussée risquerait de vous faire perdre l'équilibre.





LEÇON 12 L'ÉQUIPEMENT D'UNE BICYCLETTE

1. Une bicyclette doit porter une plaque métallique indiquant le nom et le domicile de son propriétaire, ainsi que les dispositifs ci-après :

Deux freins efficaces; un appareil avertisseur sonore; un feu jaune à l'avant; un feu rouge à l'arrière; un catadioptré — ou cataphote — rouge à l'arrière. Il est, de plus, recommandé de porter un catadioptré orange à l'avant et un à l'arrière de chaque pédale, bien que leur usage ne soit que facultatif.

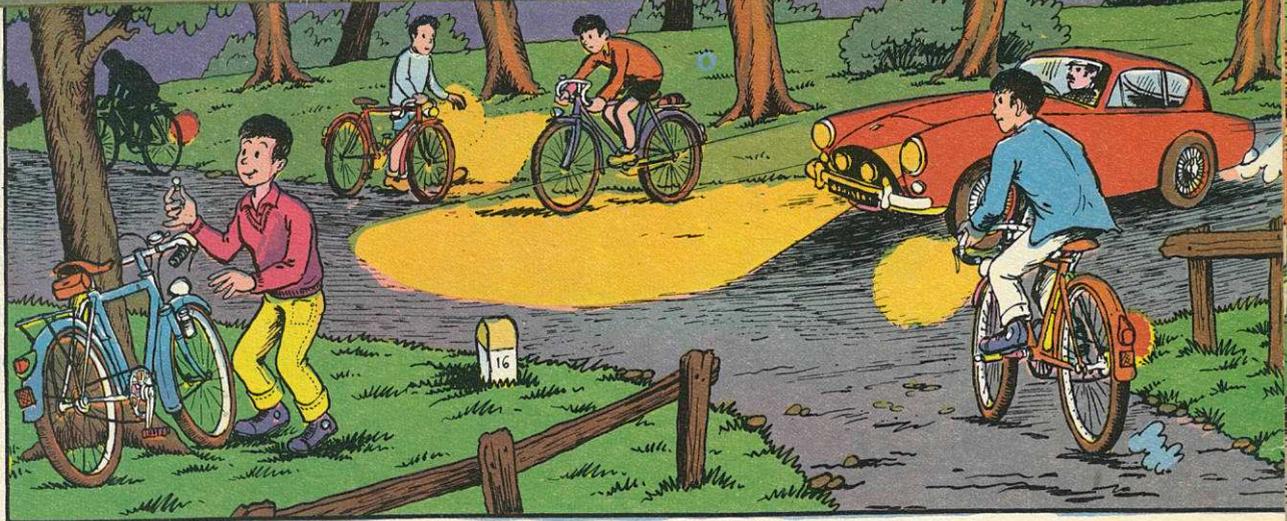
Un gendarme, examinant votre bicyclette, peut vous dresser une contravention pour défaut ou mauvais fonctionnement de ces équipements. Vérifiez-les périodiquement, de même que l'état général de la bicyclette que vous avez intérêt à tenir aussi propre que possible. En particulier :

- Veillez à ce que les pneus soient convenablement gonflés;
- Graissez, de temps en temps, la chaîne;
- Vérifiez régulièrement les patins et les câbles des freins.



2. Sachez vous servir des équipements :

- Pour freiner, actionnez les deux freins à la fois; ne vous servez surtout pas uniquement du frein avant, vous risquez la culbute. Par temps pluvieux, n'oubliez pas que les patins de vos freins ont moins d'adhérence aux jantes; la distance d'arrêt est, par conséquent, plus grande que par temps sec.
- N'abusez pas de votre avertisseur sonore (timbre ou grelot), il ne doit être utilisé qu'en cas de danger immédiat.
- Ne laissez pas de rayons tordus ou cassés sur les roues.
- Ne roulez pas avec une roue "voilée".



LEÇON 13 L'ÉCLAIRAGE D'UNE BICYCLETTE

1. Dès la chute du jour, une bicyclette doit être signalée, à l'avant par un feu jaune non éblouissant et, à l'arrière, par un feu rouge.

— Circuler, la nuit, sans lumière est une faute qui expose son auteur à une contravention et à un grave accident. Le cycliste peut, en effet, n'être vu qu'au dernier moment — et parfois pas du tout — par l'automobiliste qui le suit et qui ne fait fonctionner que ses projecteurs code.

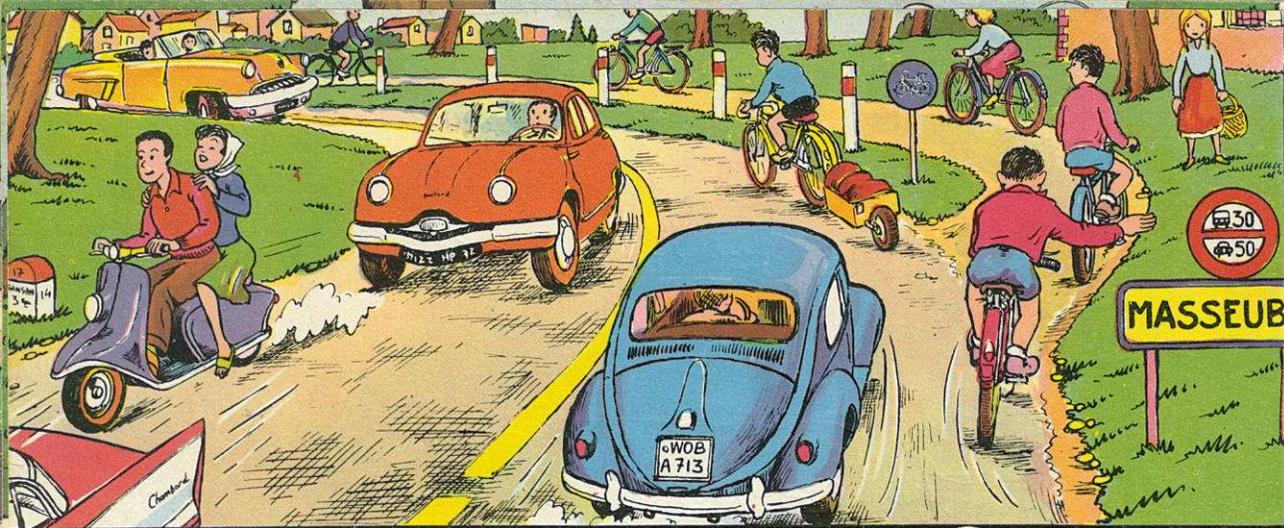
— Ayez toujours, dans votre sacoche, une ampoule de rechange ; vous pourrez ainsi terminer votre trajet sans danger si une lampe est grillée.

2. La conduite, à la main, d'une bicyclette sans feu est tolérée ; dans ce cas, son conducteur est tenu d'observer les règles imposées aux piétons (voir chapitre I). Cependant, nous vous conseillons vivement de maintenir allumés les feux jaune et rouge ; c'est plus prudent.

3. Rappelez-vous que toute bicyclette doit être munie, à l'arrière, d'un catadioptré — ou cataphote — rouge. Nous ne saurions trop vous recommander de tenir ce dispositif réfléchissant en parfait état de propreté afin que, la nuit, les automobilistes puissent toujours le voir briller.

Très important : Le catadioptré doit être fixé verticalement à l'arrière de la bicyclette, à une distance du sol comprise entre 40 et 60 cm, de telle manière qu'il ne puisse pas être caché, accidentellement, par le chargement du porte-bagages ou par les vêtements du cycliste.





LEÇON 14 CONDUITE D'UNE BICYCLETTE

- 1. Circulez toujours sur la partie droite de la chaussée et serrez le plus possible à droite :**
 - Lorsque vous entendez, derrière vous, le bruit d'un moteur ou l'avertisseur sonore d'un véhicule ;
 - Lorsque vous abordez un virage ou le sommet d'une côte, ou encore si la visibilité est insuffisante ;
 - Lorsque vous devez croiser un véhicule ou un animal.

Ne vous retournez pas étourdiment pour voir ce qui arrive derrière vous : sans vous en rendre compte, vous obliquez vers le milieu de la chaussée et vous placerez devant un véhicule qui, approchant, pourrait ainsi vous heurter.

- 2. Empruntez, obligatoirement, les pistes aménagées pour les cyclistes le long de certaines routes, principalement aux abords des grandes villes.** Ces pistes sont signalées par un disque bleu sur lequel est dessinée une bicyclette. Toutefois, les bicyclettes attelées d'une remorque doivent rouler sur la chaussée, et non sur ces pistes spéciales.

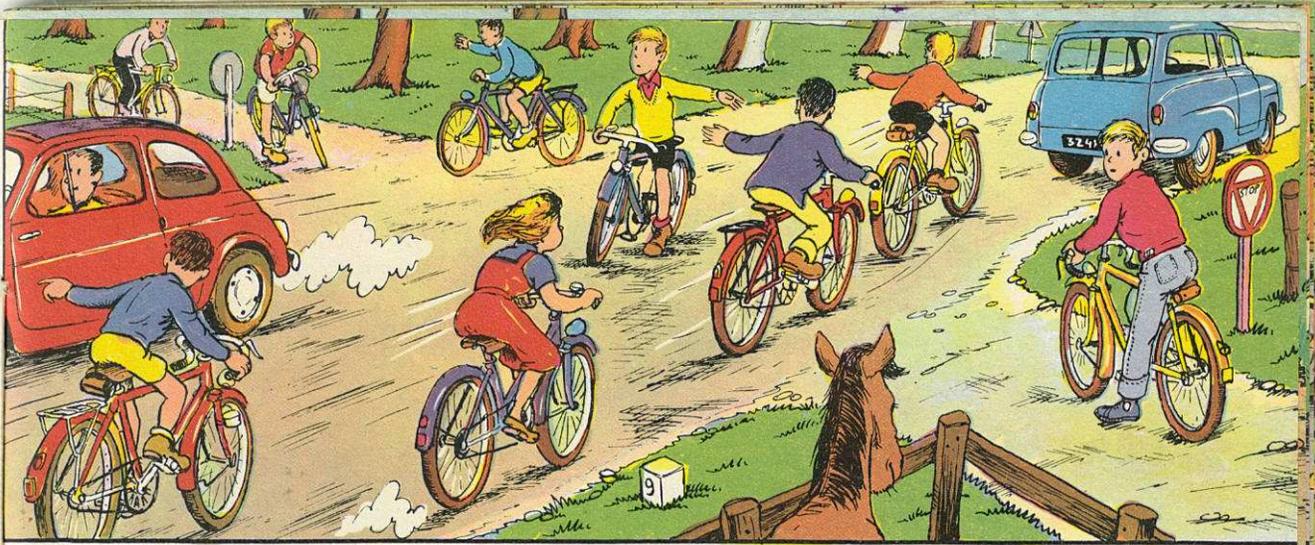
3. Il est interdit :

- **Des s'accrocher à un véhicule ou à un cycliste pour se faire remorquer ;** c'est une manœuvre très dangereuse puisque vous pouvez être projeté contre le véhicule qui précède en cas de freinage brusque, ou perdre l'équilibre ;



- **De rouler à plus de deux de front ;** il faut, en outre, se mettre en file simple dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, par exemple à l'approche d'un véhicule (dans certaines villes, les cyclistes sont tenus de circuler constamment, de jour et de nuit, en file simple) ;
- **De monter à deux sur une bicyclette ;** ce genre de transport n'est autorisé que sur des sièges ou dans des remorques, aménagés à cet effet.

Ne jouez pas à vous poursuivre et à vous dépasser les uns les autres.



LEÇON 15. CHANGEMENT DE DIRECTION

1. Vous voulez changer de direction ou d'allure, c'est-à-dire :

Tourner à droite ou à gauche ; dépasser un véhicule ou un obstacle placé devant vous ; mettre pied à terre ;

Il faut, au préalable, vous assurer que vous pouvez le faire sans danger et en avertir les autres usagers, à l'aide du bras gauche si vous allez vers la gauche, avec le bras droit si vous allez vers la droite. Que le geste effectué par votre bras tendu soit ample et répété plusieurs fois.

2. Redoublez de précaution lorsque vous tournez à gauche car vous êtes amené à traverser la chaussée dans toute sa largeur au moment où, peut-être, des véhicules circulent dans les deux sens.

— Avant d'amorcer votre virage, attendez que les véhicules qui vous suivent de près vous aient dépassé.

— Ralentissez, puis après avoir signalé à l'aide du bras votre changement de direction, placez-vous au milieu de la chaussée pour atteindre le centre du croisement.

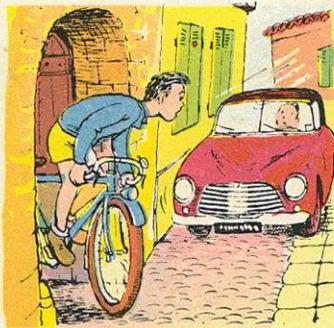
— Avant de terminer votre virage, assurez-vous qu'il ne survient pas de véhicules à votre droite car ils auraient la priorité de passage.

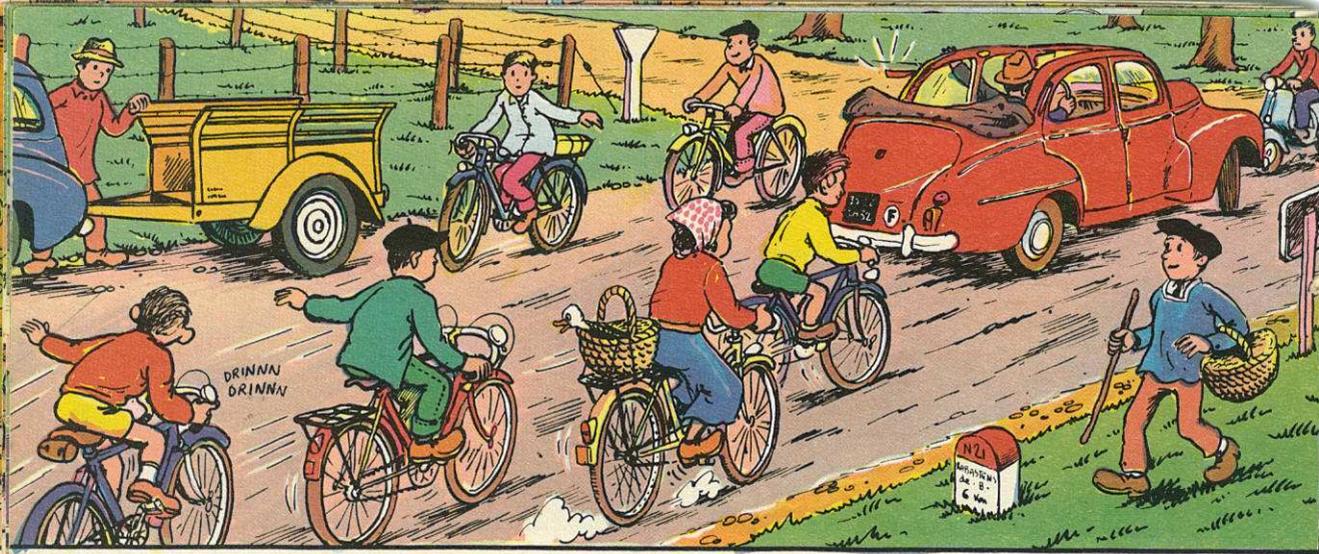
(Nous reparlerons de la priorité de passage à la leçon 17).

Quand le carrefour est équipé d'une signalisation lumineuse, ne vous engagez que si les feux situés devant vous sont verts ; arrêtez-vous s'ils sont rouges. (La signalisation lumineuse fait l'objet de la leçon 18).

3. Sauf indication contraire, tout ouvrage, borne, terre-plein, plot lumineux au ras du sol, monument, établi sur une chaussée, une place ou à un carrefour, doit être contourné par la droite.

4. En débouchant d'un immeuble en bordure de la rue ou de la route, ne vous engagez sur la chaussée que de manière à ne pas gêner les autres usagers et à une vitesse suffisamment réduite pour vous permettre, en cas de nécessité, un arrêt immédiat.

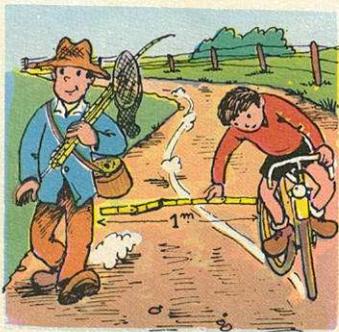




LEÇON 16 DÉPASSEMENTS ET CROISEMENTS D'AUTRES VÉHICULES

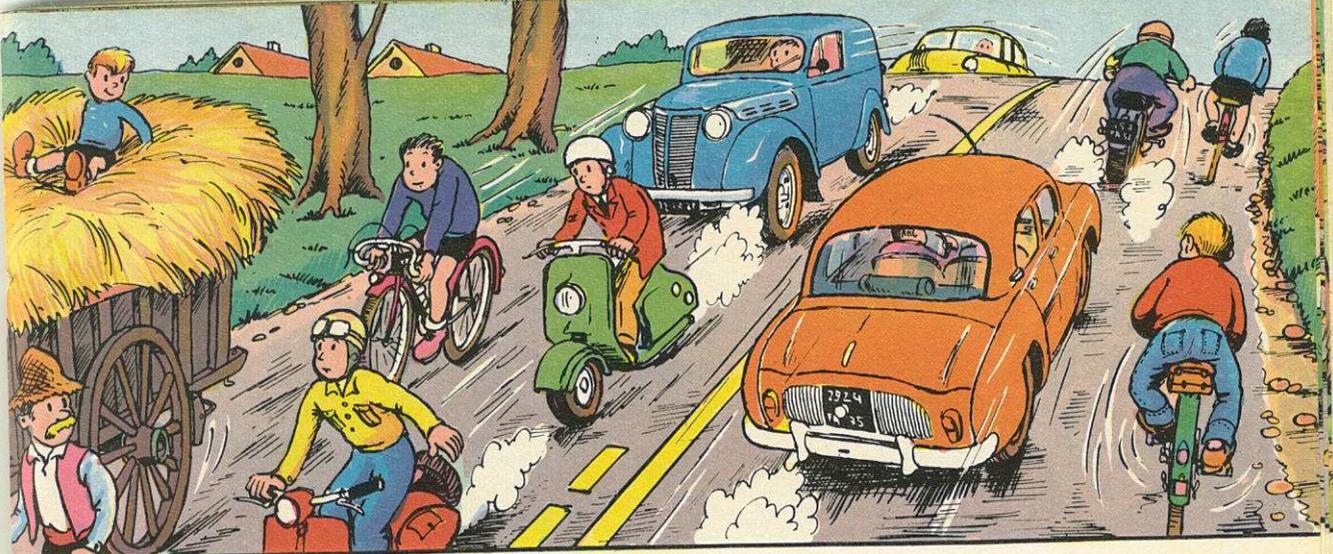
A. - Dépassements

- 1. Le dépassement s'effectue à gauche.** Avant de l'accomplir, il faut :
 - Vous assurer que vous ne gênez pas les véhicules venant en sens inverse ;
 - Avertir le conducteur du véhicule que vous voulez dépasser à l'aide de l'avertisseur sonore (timbre ou grelot), sauf dans les villes où l'avertisseur est interdit à moins de danger immédiat ;
 - Tendre votre bras à gauche avant d'obliquer dans cette direction pour prévenir les usagers qui sont derrière vous ;
 - Vous porter suffisamment sur la gauche pour ne pas risquer d'accrocher le véhicule que vous désirez dépasser ; vous ne devez pas, d'ailleurs, vous en approcher latéralement à moins de 50 cm s'il s'agit d'un véhicule hippomobile et à moins d'un mètre s'il s'agit d'un piéton, d'un cycle, d'un cavalier, ou d'un animal ;
 - Reprendre votre droite après le dépassement.

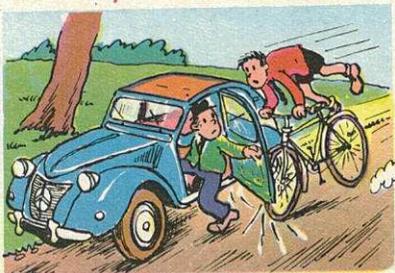


2. Exceptions :

- Lorsque le véhicule qui est devant vous signale qu'il va tourner à gauche, vous êtes autorisé à le dépasser sur sa droite ;
- Le dépassement d'un véhicule sur rail (tramway, par exemple) qui emprunte la chaussée s'effectue à droite — à condition que l'intervalle entre ce véhicule et le bord de la chaussée le permette — mais il peut se faire à gauche sur les routes à sens unique et sur les autres routes si vous n'êtes pas obligé, pour l'exécuter, d'empiéter sur la moitié gauche de la chaussée.



LEÇON 16 (suite)



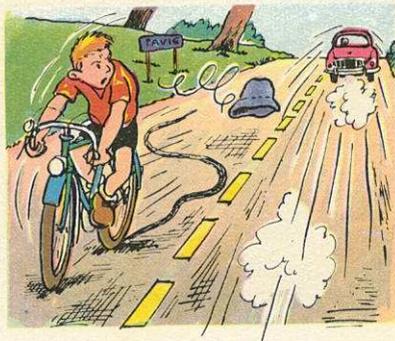
4. Attention :

- A la portière ouverte brusquement par le conducteur d'un véhicule automobile arrêté devant vous; pour dépasser, laissez toujours, entre vous-même et la voiture, un espace assez grand;
- Aux voyageurs imprudents qui traversent immédiatement la chaussée à la descente des autobus ou autocars;
- Au véhicule qui va vous dépasser; serrez sur votre droite, sans accélérer;
- Aux colonnes militaires, de forces de police, ou aux cortèges, en marche, qu'il est interdit de couper;
- Aux attroupements, aux files de voitures; ne vous y faufilez pas, descendez plutôt de bicyclette pour les dépasser.

B. - Croisements

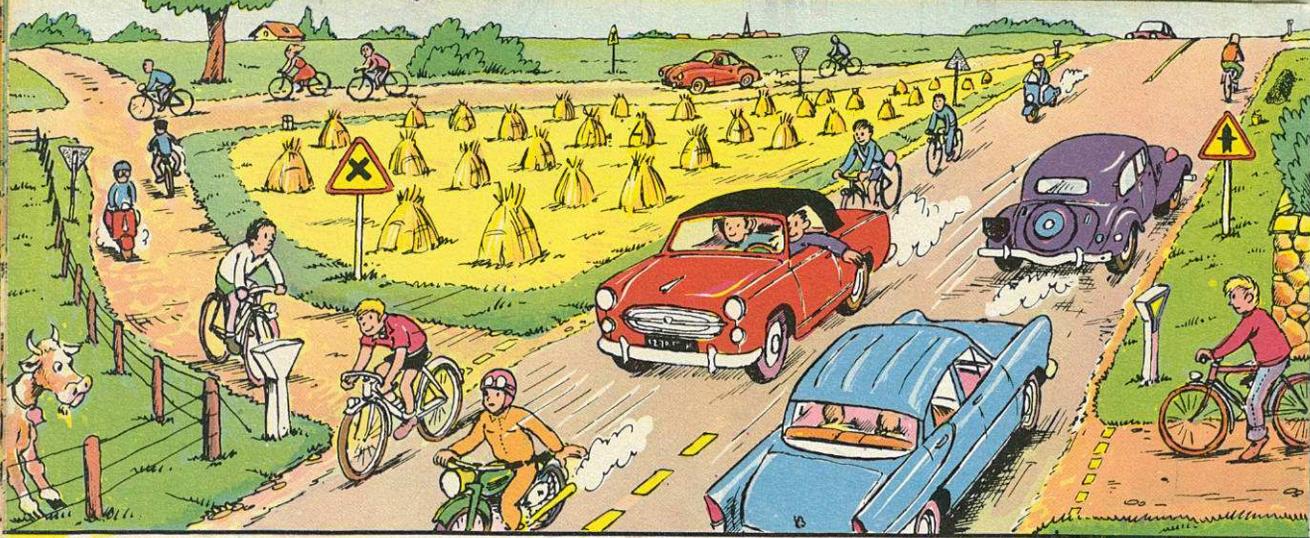
Lors d'un croisement, chaque conducteur doit serrer sur sa droite.

Les automobiles provoquent, par leur vitesse, un déplacement d'air tel que vous risquez d'être gêné si vous en êtes trop près.



3. Interdictions — il vous est interdit de dépasser :

- Un train ou un tramway à l'arrêt, pendant la montée ou la descente des voyageurs, du côté où elles se font;
- Tous les véhicules autres que cycles et cyclo-moteurs, chaque fois que la visibilité vers l'avant n'est pas suffisante; tel est le cas, notamment, dans un virage, au sommet d'une côte. S'il y a une ligne médiane (bande jaune), le dépassement est autorisé à condition de ne pas franchir cette ligne, mais déconseillé. De toutes manières, la moitié gauche de la chaussée doit toujours être laissée libre.



LEÇON 17

PRIORITÉ DE PASSAGE

Lorsque deux véhicules arrivent à un croisement ou à une bifurcation de rues ou de routes, l'un de ces véhicules doit céder le passage à l'autre. C'est ce qu'on appelle la priorité de passage.

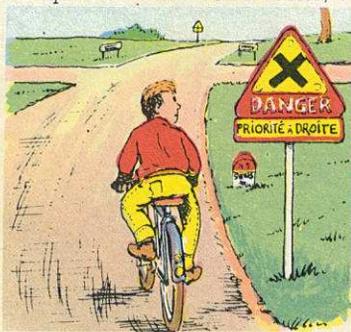
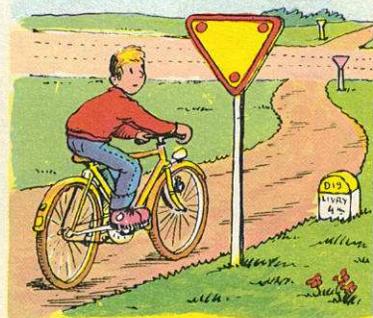
Les règles à observer sont différentes selon que vous vous trouvez sur une voie à grande circulation, sur une voie secondaire, ou dans une agglomération.

Ont été classées « voies à grande circulation » un grand nombre de routes nationales et quelques routes départementales.

Les voies secondaires comprennent toutes les autres routes.

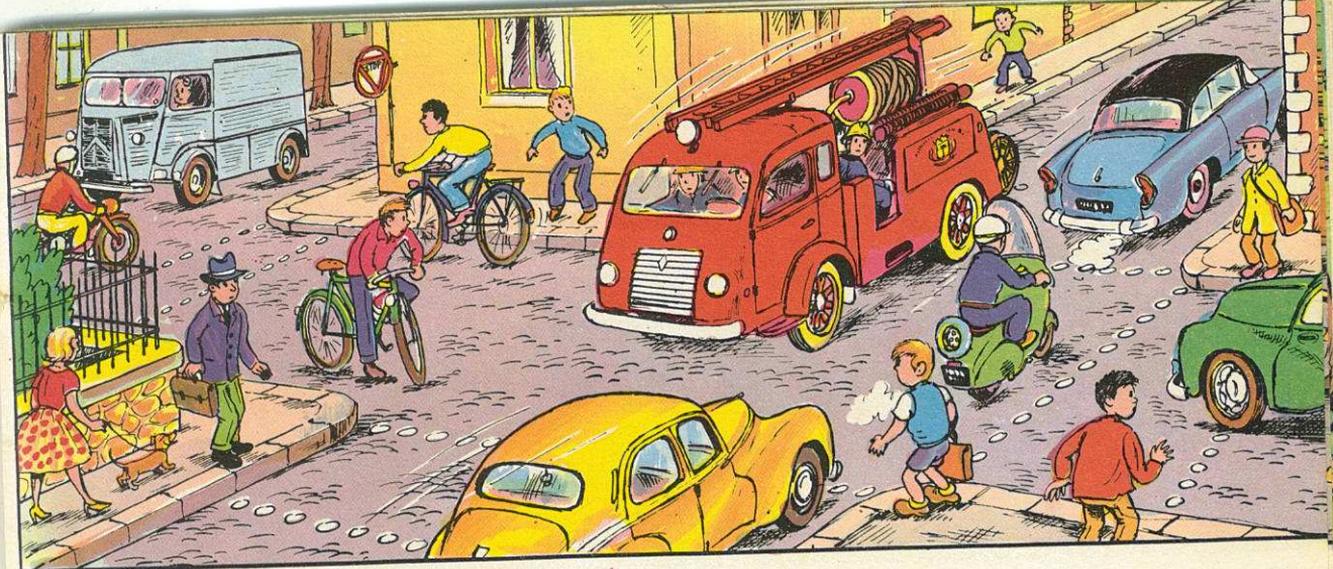
1. Sur les voies à grande circulation :

- Vous croisez des voies secondaires qui débouchent à droite ou à gauche : vous avez la priorité de passage ; ces intersections sont, le plus souvent, signalées à l'avance par le panneau N° A 10 (voir page 28).
- Vous croisez d'autres voies à grande circulation : vous devez céder le passage aux véhicules qui viennent à votre droite, vous avez la priorité sur les autres ; ces intersections sont signalées par le panneau N° A 12a (voir page 28).



2. Sur les voies secondaires :

- Vous croisez d'autres voies secondaires : vous devez céder le passage aux véhicules qui viennent à votre droite, vous avez la priorité sur les autres ; ces intersections sont signalées par le panneau N° A 9 (voir page 28).
- Vous croisez des voies à grande circulation : vous cédez le passage aux véhicules qui viennent à votre droite et à votre gauche ; ces intersections sont annoncées à environ 150 mètres par le panneau N° A 11 (voir page 28) et signalées à la jonction des routes par le poteau N° J 2 (voir page 28).



LEÇON 17 (suite)

3. Dans les agglomérations :

— Vous devez céder le passage aux véhicules qui viennent à votre droite.

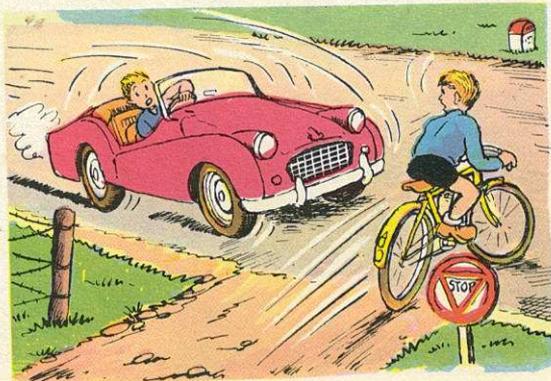
— Dispositions communes à ces trois cas :

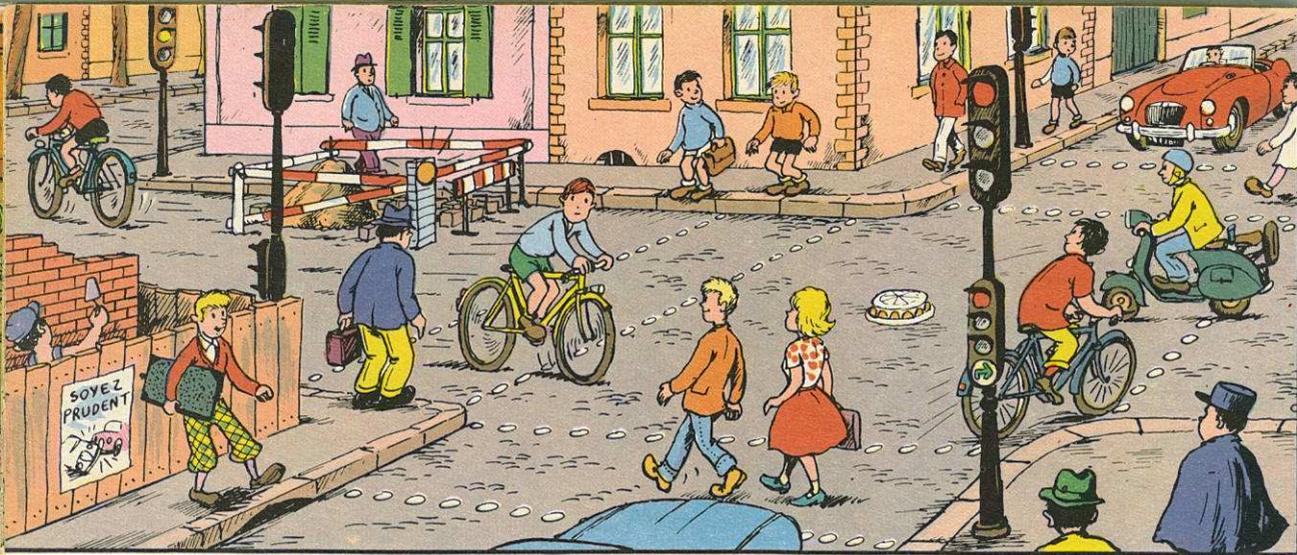
- Dans les agglomérations, comme sur n'importe quelle route, vous êtes tenu de marquer un temps d'arrêt avant de franchir une intersection ou un carrefour lorsque, sur la rue ou la route que vous suivez, est implanté un panneau « stop » N° B 10 (voir page 28). Vous devez céder le passage aux véhicules qui viennent à votre droite et à votre gauche. Généralement, les conducteurs sont prévenus de l'existence de ce signal par un panneau N° A 11a (voir page 28) placé à une certaine distance de l'intersection.
- Dans les agglomérations, comme sur n'importe quelle route, vous devez également respecter la signalisation lumineuse s'il en existe une, ou les ordres des agents de ville et gendarmes.

Exceptions : Vous n'avez jamais la priorité sur les véhicules de la police, de la gendarmerie, ou des pompiers, dont l'approche est annoncée à l'aide d'avertisseurs sonores spéciaux. Dans beaucoup de villes, cette règle est étendue aux ambulances municipales et militaires.

Important : Aux intersections, les accidents graves sont fréquents car trop de conducteurs n'appliquent pas les règles que nous venons de vous énumérer. Le conducteur prudent doit même renoncer à sa priorité plutôt que de risquer un accrochage.

Priorité ne signifie pas passer coûte que coûte.





LEÇON 18 LES FEUX DE SIGNALISATION

Nous avons étudié cette question à la leçon 6 pour indiquer aux piétons les mesures à prendre en face d'une signalisation lumineuse. Nous vous rappelons donc qu'il existe deux catégories de feux : le groupe de trois couleurs et les feux clignotants.

1. Groupe de trois couleurs. — Les feux sont invariablement placés dans l'ordre suivant :

- rouge : en haut;
- jaune : au milieu;
- vert : en bas.

— *Le feu rouge* vous signale qu'il vous est interdit de passer.

Il faut cependant noter que, parfois, aux intersections de chaussées, le feu rouge est accompagné d'une *flèche* lumineuse de couleur verte; vous pouvez alors, si vous êtes dans la file de droite, vous engager sur la route — ou dans la rue — qui est à votre droite, après avoir marqué un temps d'arrêt, laissé passer les piétons et cédé le passage aux véhicules arrivant à votre gauche. Votre virage doit être effectué à allure modérée.

— *Le feu jaune* vous signale que le feu rouge va s'allumer et que vous devez vous arrêter; cependant, si vous êtes trop près de ce feu jaune lorsqu'il s'allume, vous pouvez passer, mais le plus vite possible.

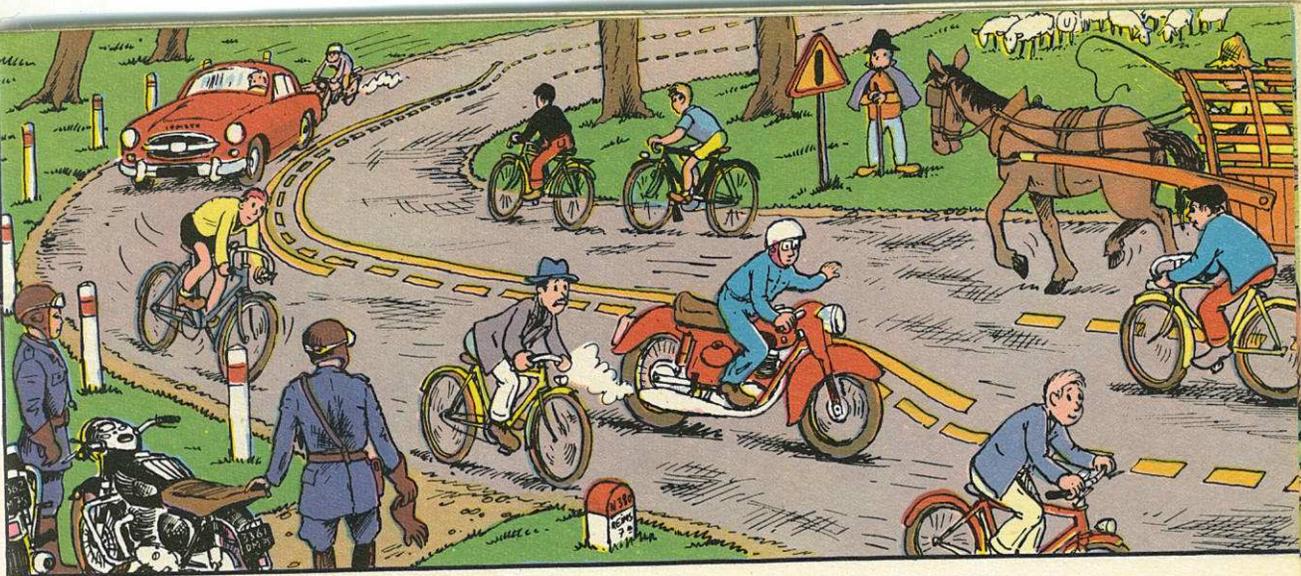
— *Le feu vert* vous signale, comme à tous les autres conducteurs de véhicules, que vous pouvez passer; toutefois, veillez à ce qu'il n'y ait pas de piétons imprudents qui traversent la chaussée alors qu'ils devraient attendre sur le trottoir ou le bas côté de la route. Faites aussi attention aux véhicules qui, à votre droite et à votre gauche, coupent irrégulièrement votre route.



2. Feux clignotants. — Ils sont de deux couleurs : jaune et rouge.

— Le feu clignotant jaune a pour objet d'attirer votre attention et celle des autres conducteurs sur un point particulièrement dangereux; il signifie « prudence, ralentir ».

— Le feu clignotant rouge est placé : aux passages à niveau non gardés où il annonce l'arrivée des trains et en bordure des aérodromes; il vous interdit, par mesure de sécurité, de poursuivre votre route, ce que vous ne pourrez faire que lorsque ce feu sera éteint.



LEÇON 19

LES VOIES MATÉRIALISÉES

Sur certaines rues ou routes, vous avez remarqué des lignes continues ou discontinues (pointillé) de couleur jaune : elles partagent la chaussée en plusieurs parties dites « voies matérialisées ».

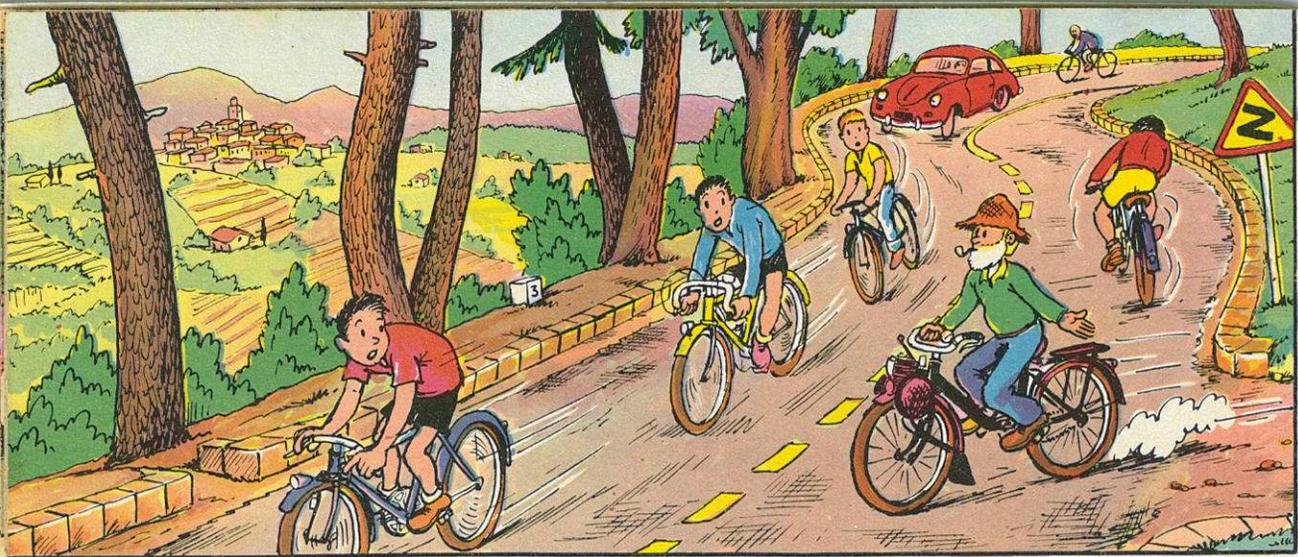


1. Lorsque la chaussée comporte des voies délimitées par des **lignes continues**, il vous est interdit de franchir ces lignes ; ainsi, vous ne pouvez effectuer un dépassement s'il n'y a pas assez d'espace entre le véhicule qui vous précède et la ligne continue.

2. Lorsque la chaussée comporte des voies délimitées par des **lignes discontinues** (pointillé), vous pouvez franchir ces lignes — en respectant les règles de la leçon 16 — quand vous avez à effectuer un dépassement ; sinon, demeurez dans la voie la plus à droite de la chaussée.

3. Lorsqu'une voie est délimitée par une **ligne discontinue accolée à une ligne continue**, il vous est interdit de franchir ces lignes si, immédiatement à votre gauche, se trouve la ligne continue ; vous pouvez, par contre, les franchir si, immédiatement à votre gauche, se trouve la ligne discontinue.





LEÇON 20

LA VITESSE

1. Vous devez rester, constamment, maître de votre vitesse. En fonction des difficultés de circulation et des obstacles qui s'offrent à vous, ralentissez, faites-le notamment :

- Dans la traversée des agglomérations ;
- Dans les virages, les croisements et les descentes accentuées ;
- Lors du croisement ou du dépassement d'un groupe de piétons en marche (civils ou militaires) et d'un convoi arrêté ;
- Lorsque vous croisez ou dépassez des animaux ;
- Chaque fois que la visibilité est insuffisante.

2. N'oubliez pas que les véhicules automobiles qui circulent ne peuvent s'arrêter immédiatement, même avec de très bons freins. A partir du moment où le conducteur voit l'obstacle et actionne la pédale de frein, il reste à parcourir, avant l'arrêt, une distance variable avec la vitesse du véhicule. Vous en aurez un aperçu dans le tableau ci-dessous :

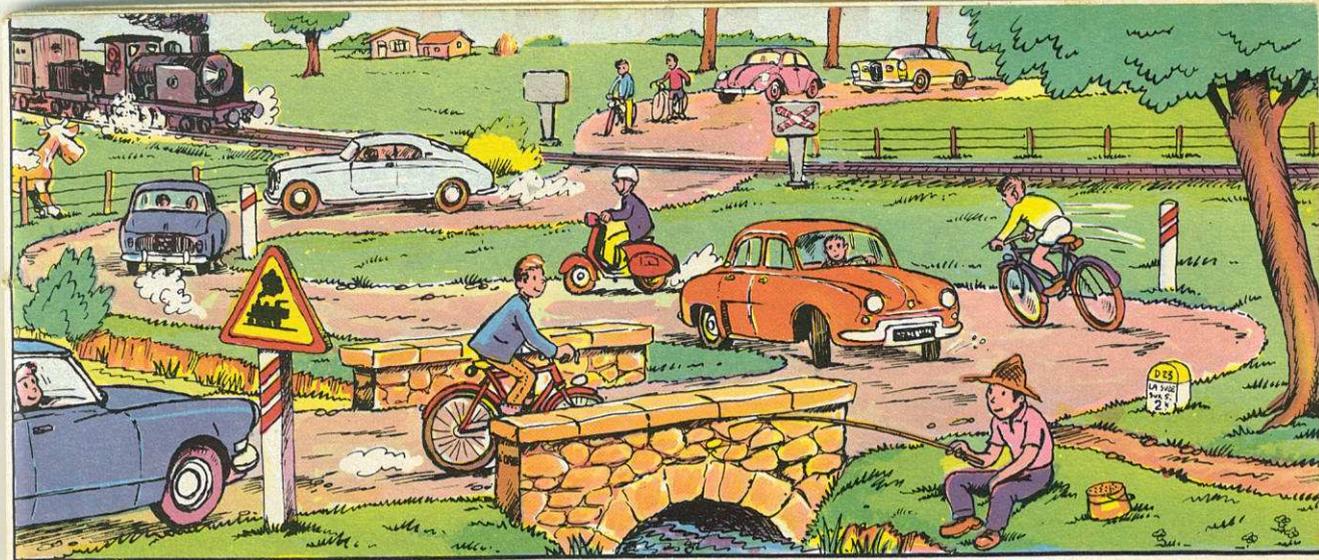
<i>Vitesse</i>	<i>Distance d'arrêt</i>
40 kilomètres-heure.....	18 mètres
60 kilomètres-heure.....	35 mètres
80 kilomètres-heure.....	57 mètres
100 kilomètres-heure.....	85 mètres
120 kilomètres-heure.....	118 mètres



Ces indications concernent un véhicule en parfait état, qui se déplace sur un sol sec et dont le conducteur a un temps de réflexe moyen, soit trois-quarts de seconde. (On entend par « temps de réflexe » celui qui s'écoule entre le moment où l'obstacle surgit et celui où le conducteur fait fonctionner les freins).

Il faut remarquer que, si le sol est humide, gras, ou glissant, les distances d'arrêt sont plus grandes que celles données dans le tableau ci-dessus ; l'augmentation, d'au moins 10 %, peut atteindre 100 %, même s'il n'y a, ni verglas, ni glace, ni huile répandue.

Ne coupez donc pas la route à un véhicule automobile sans vous souvenir de ces conditions essentielles de freinage.



LEÇON 21 LES VOIES FERRÉES TRAVERSANT LA CHAUSSÉE

1. Passages à niveau gardés.

Dès la fermeture des barrières, vous devez attendre, comme tous les conducteurs de véhicules automobiles. S'il existe un portillon, vous ne devez pas vous y engager, même si vous tenez à la main votre bicyclette. (Lisez, plutôt, l'avis placardé sur le portillon).

La présence d'un passage à niveau gardé est signalée, à l'avance, par l'un des panneaux suivants :

A 7 - A 7 a - A 7 bis (voir page 28)

2. Passages à niveau non gardés.

— Les uns n'ont pas de barrières et sont signalés, à l'avance, par l'un des panneaux suivants :

A 8 - A 8 a - A 8 bis (voir page 28)

En outre, à proximité immédiate de la voie ferrée, est implanté le signal n° G 1 (voir page 28).

— Les autres sont munis de demi-barrières automatiques (signal n° G 2, page 28) comportant un signal sonore et un feu clignotant rouge qui fonctionnent à l'approche des trains. La demi-barrière est alors baissée et il vous est interdit de passer.

Ces passages à niveau avec demi-barrières mobiles sont signalés à l'avance par le panneau n° A 8 b (voir page 28).

Pensez aux catastrophes que sont les accidents aux passages à niveau. Redoublez d'attention en les franchissant.

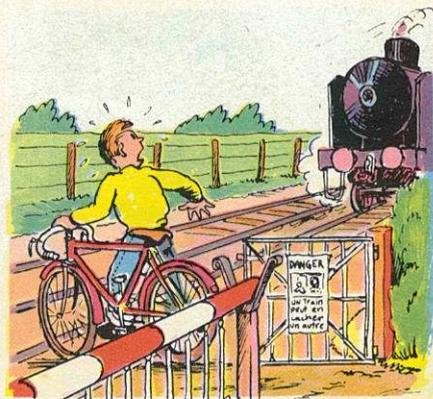
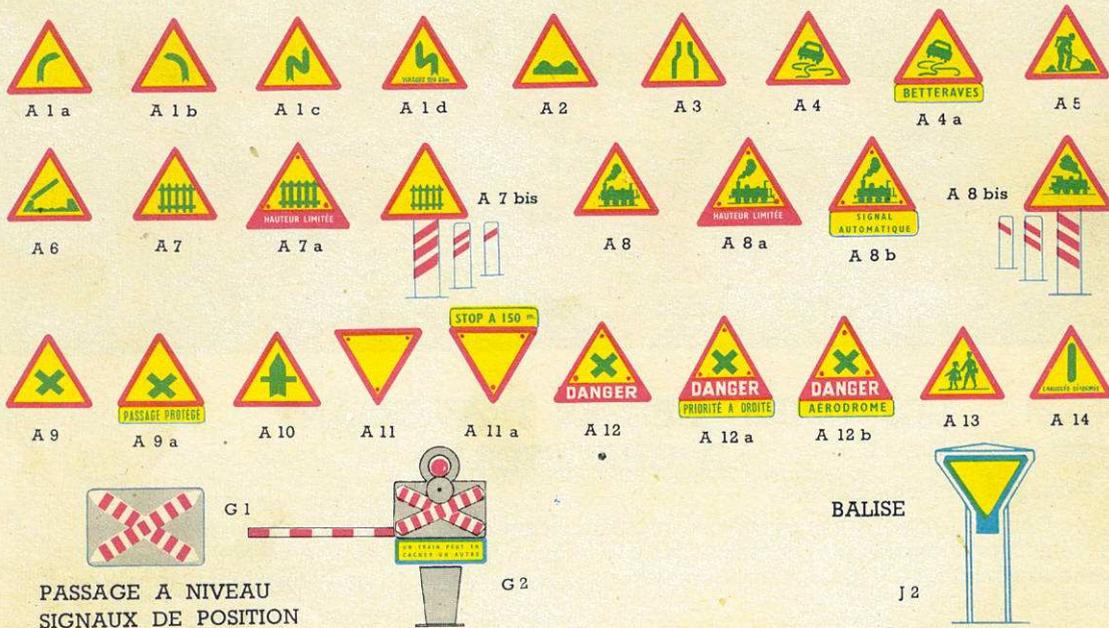


TABLEAU DES SIGNAUX

(Leur signification est indiquée à la page 29)

A. - SIGNAUX DE DANGER



B. - SIGNAUX COMPORTANT DES PRESCRIPTIONS ABSOLUES

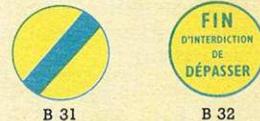
1. - SIGNAUX D'INTERDICTION



2. - SIGNAUX D'OBLIGATION



3. - SIGNAUX DE FIN DE PRESCRIPTIONS ABSOLUES



C. - SIGNAUX COMPORTANT UNE SIMPLE INDICATION



SIGNIFICATION DES SIGNAUX

A. SIGNAUX DE DANGER

- A 1 a : virage à droite.
A 1 b : virage à gauche.
A 1 c : virage à droite, puis à gauche.
A 1 d : virage à gauche, puis à droite.
(Ces 2 signaux comportent, en outre, le kilométrage lorsqu'il y a plus de trois virages successifs.)
A 2 : cassis ou dos d'âne.
A 3 : chaussée rétrécie.
A 4 : chaussée glissante.
A 4 a : chaussée temporairement glissante.
(A l'inscription « betteraves » peut être substituée l'indication de toute autre cause rendant la chaussée temporairement glissante : verglas, boue, gravillons, etc.)
A 5 : travaux.
A 6 : pont mobile.
A 7 : passage à niveau gardé.
A 7 a : passage à niveau gardé d'une voie électrifiée.
A 7 bis : passage à niveau gardé.
(Le signal est utilisé lorsque ce passage ne peut être abordé que difficilement.)
A 8 : passage à niveau non gardé.
A 8 a : passage à niveau non gardé d'une voie ferrée électrifiée.
A 8 b : passage à niveau non gardé, mais muni de demi-barrières automatiques.

- A 8 bis : passage à niveau non gardé.
(Ce signal est utilisé lorsque le passage est abordé difficilement et qu'il a des barrières automatiques.)
A 9 : croisement de deux routes secondaires.
A 9 a : intersection d'une route secondaire avec une route comportant l'obligation de l'arrêt à cette intersection.
A 10 : intersection, hors agglomération, d'une route à grande circulation avec une route secondaire.
A 11 : intersection, hors agglomération, d'une route secondaire avec une route à grande circulation.
A 11 a : arrêt obligatoire à l'intersection.
A 12 : danger particulièrement grave (intersection, virage, etc.).
A 12 a : intersection, hors agglomération, de routes à grande circulation (priorité à droite).
A 12 b : traversée d'une zone de danger aérien.
A 13 : endroit fréquenté par les enfants.
A 14 : dangers particuliers.
G 1 : panneau de position, placé à proximité immédiate des passages à niveau non gardés et des aérodromes.
G 2 : signal d'annonce automatique des trains aux passages à niveau non gardés.
J 2 : poteau de priorité placé à la jonction d'une route secondaire avec une route à grande circulation.

B. SIGNAUX COMPORTANT DES PRESCRIPTIONS ABSOLUES

1. — SIGNAUX D'INTERDICTION

- B 1 : sens interdit.
B 2 a : interdiction de tourner à gauche.
B 2 b : interdiction de tourner à droite.
B 3 : interdiction de dépasser.
B 4 : arrêt au poste de douane.
B 5 : arrêt au barrage de police, de gendarmerie.
B 6 : stationnement interdit ou réglementé.
B 7 : accès interdit aux automobiles et motocycles.
B 8 : accès interdit aux véhicules de transport de marchandises, sauf si leur chargement est inférieur au tonnage indiqué.
B 9 : accès interdit aux cyclistes.
B 10 : marquer l'arrêt et céder le passage.
B 11 : accès interdit aux véhicules d'une largeur supérieure à celle indiquée.
B 12 : accès interdit aux véhicules d'une hauteur supérieure à celle indiquée.

- B 13 : accès interdit aux véhicules d'un poids en charge supérieur au tonnage indiqué.
B 14 a : vitesse limitée à ... km-heure.
B 14 b : vitesse limitée à ... km-heure pour les voitures particulières et à ... km-heure pour les poids lourds.
B 15 : autres interdictions d'accès.
B 16 : signaux sonores interdits.

2. — SIGNAUX D'OBLIGATION

- B 21 : sens obligatoire.
B 22 : piste obligatoire pour cyclistes.
B 23 : autres obligations.
B 24 : sens giratoire.

3. — SIGNAUX DE FIN DE PRESCRIPTIONS ABSOLUES

- B 31 : fin de limitation de vitesse.
B 32 : fin d'interdiction ou d'obligation (de dépassement, de stationnement, de sens unique, etc...).

C. SIGNAUX COMPORTANT UNE SIMPLE INDICATION

- C 1 : parc pour automobiles.
C 2 : hôpital.
C 3 : forêt facilement inflammable.

- C 4 : poste de secours.
C 5 : indications diverses (taxis, origines de déviations).
C 6 : poste d'appel téléphonique public.

LEÇON 4 (page 6). — **COMMENT TRAVERSER LA CHAUSSÉE**

A. CONSEILS GÉNÉRAUX

1. Pour traverser, vous attendez que les voitures soient passées : où vous placez-vous? Est-il prudent de descendre dans le caniveau, de mordre sur la chaussée pour attendre? Pourquoi?
2. Pourquoi ne faut-il pas traverser la chaussée en courant?
3. Pourquoi ne faut-il pas flâner en traversant la chaussée?
4. Pouvez-vous traverser la chaussée en obliquant, soit à droite, soit à gauche? Quelle direction devez-vous suivre? Faites un dessin indiquant les trois directions.
5. Vous traversez la chaussée avec un groupe de camarades. Quelles précautions devez-vous prendre?
L'un d'eux se met à courir, un autre revient en arrière. Quelles remarques leur faites-vous, une fois la chaussée traversée?

LEÇON 5 (page 7). — **COMMENT TRAVERSER LA CHAUSSÉE**

B. PASSAGES CLOUTÉS

1. Dessinez votre rue et indiquez les passages cloutés.
2. Votre maison est placée entre deux passages cloutés assez éloignés. Que devez-vous faire, si vous êtes pressé, pour vous rendre dans un magasin situé juste en face de votre maison, de l'autre côté de la chaussée? Faites un dessin.
3. Vous êtes en train de traverser la chaussée sur un passage clouté. Une voiture automobile survient, vite vous semble-t-il. Que faites-vous?

LEÇON 6 (page 8). — **COMMENT TRAVERSER LA CHAUSSÉE**

C. FEUX DE SIGNALISATION

1. Dessinez un croisement proche de votre domicile : indiquez les poteaux de signalisation et les feux de signalisation.
2. A ce croisement les feux de signalisation fonctionnent-ils toute la journée? Pouvez-vous expliquer pourquoi?
3. Pour gagner du temps les piétons pressés commencent à traverser avant que le feu soit passé au rouge. Qu'en pensez-vous? Que peut-il arriver?
4. Il arrive que les feux de signalisation ne fonctionnent pas : quelles précautions devez-vous prendre, s'il y a un agent? S'il n'y a pas d'agent?

LEÇON 7 (page 9). — **COMMENT TRAVERSER LA CHAUSSÉE**

D. PLACES ET CARREFOURS

1. Dessinez :
 - a) un carrefour près de votre école (ou de votre maison) ou une patte d'oie ;
 - b) la place la plus proche ;en indiquant avec précision les passages cloutés, les bornes et les feux de signalisation.
2. Ensuite indiquez avec précision le chemin que vous suivez pour franchir ou contourner ce carrefour ou cette place.
3. Un matin, vous êtes en retard et vous êtes arrêté par un « feu rouge ». Que ne devez-vous pas faire?
4. Un de vos camarades a voulu traverser la place en « brûlant » un feu rouge. L'agent l'arrête d'un coup de sifflet. Racontez leur conversation.

LEÇON 8 (page 11). — SORTIE DE L'ÉCOLE

1. Dessinez la rue de votre école, indiquez l'emplacement de la sortie, la place des passages cloutés et celle de l'agent.
2. Où devez-vous traverser la rue à votre sortie de l'école?
3. Où devez-vous vous placer en attendant l'arrivée de l'autobus ou de l'autocar. Derrière quelles personnes? Si vous avez déjà lu les écriteaux placés à l'arrêt, dites ce qu'ils recommandent.
4. Quand vous descendez de l'autobus, où devez-vous aller? Pouvez-vous rester sur la chaussée, traverser aussitôt s'il n'y a pas de passage clouté?

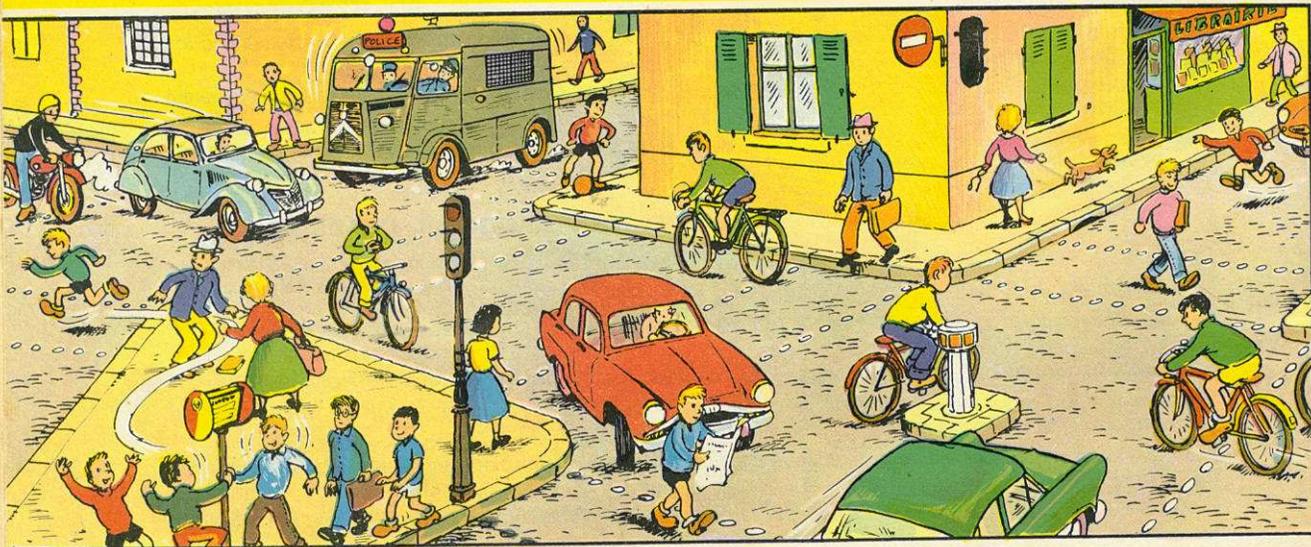
LEÇON 9 (page 12). — CONDUITE DES ANIMAUX ET TROUPEAUX

1. Dessinez un troupeau qui se rend de la ferme au pré voisin en empruntant une route fréquentée. Indiquez la place des gardiens. Pourquoi l'un de ces gardiens tient-il parfois un drapeau rouge?
2. Votre mère vous demande de l'aider à conduire un troupeau jusqu'au pré. Quels conseils vous donne-t-elle?
3. Le gardien d'un troupeau s'est arrêté sur le bord de la route pour bavarder avec un camarade : que peut-il arriver? Que peut faire le gendarme qui surviendrait au même moment et trouverait le troupeau sans surveillance?

LEÇON 10 (page 13). — CIRCULATION DE NUIT

1. En ville, la nuit, la circulation est moins intense. Est-ce une raison pour traverser les chaussées et les places sans tenir compte des conseils donnés jusqu'ici? Que peut-il arriver au piéton indisCIPLINÉ?
2. Sur une carte à petite échelle, vous étudiez un itinéraire en recherchant les croisements, les routes à traverser. Vous dessinerez cet itinéraire, puis vous indiquerez les précautions à prendre.
3. Avec vos camarades vous essayez de prévoir la vitesse des véhicules qui viennent d'un point fixé sur la route et de calculer le temps qu'il leur faut pour parvenir à votre hauteur.

DESSIN-PROBLÈME N° 2 : CHERCHER LES ERREURS



L'ÉCOLIER EST UN CYCLISTE

LEÇON 11 (page 14). — CONSEILS GÉNÉRAUX

1. Est-il prudent de rouler à bicyclette avec un panier (ou un paquet) placé sur le guidon? Que devez-vous faire?
2. Vous avez vu au cirque des acrobates de la bicyclette. Devez-vous essayer d'imiter leurs tours?
3. Vos parents (votre école) vous ont assuré pour vos allées et venues à bicyclette. Est-ce là une raison pour circuler avec imprudence ou insouciance?
4. Vous avez été témoin d'un accident de bicyclette : racontez-le et dites quelle leçon vous en avez tirée?

LEÇON 12 (page 16). — L'ÉQUIPEMENT D'UNE BICYCLETTE

1. Dessinez votre bicyclette : indiquez-en les diverses parties. Soulignez, avec un crayon de couleur, les parties de l'équipement obligatoires.
2. Quels sont les objets et les outils que doit renfermer la sacoche de votre vélocipède? Dessinez-les et dites à quoi ils servent.
3. Dessinez votre plaque d'identité avec les inscriptions qu'elle porte.
4. Un de vos freins ne fonctionne plus régulièrement. Quelle peut en être la cause? Que devez-vous faire sans tarder?
5. Vous vous apercevez que votre pédalier ou un des moyeux des roues « ont du jeu ». Pouvez-vous les remettre en état vous-même?
6. Vous avez été surpris par la pluie en rentrant d'une randonnée à bicyclette. Que devez-vous faire pour remettre en bon état votre vélocipède?

LEÇON 13 (page 17). — L'ÉCLAIRAGE D'UNE BICYCLETTE

1. Comprenez-vous pourquoi, en dehors du feu rouge à l'arrière, votre bicyclette doit être munie d'un catadioptré?
2. Vous rentrez à la nuit tombante à bicyclette. Tout à coup, l'éclairage tombe en panne. Que devez-vous faire?
3. Un de vos camarades n'a pas fait réparer l'éclairage de sa bicyclette. Il veut sortir le soir, en se servant d'une lampe de poche électrique. Que pensez-vous de ce moyen? Quels dangers court-il et fait-il courir aux autres usagers de la route?

LEÇON 14 (page 18). — CONDUITE D'UNE BICYCLETTE

1. Il est amusant de se laisser aller « en roue libre » dans les descentes. N'est-ce pas plutôt dangereux? Quelles précautions devez-vous prendre pour descendre les côtes?
2. Pour monter les côtes, sans descendre de votre bicyclette, vous avez pris l'habitude de vous dresser sur les pédales et de zigzaguer d'un bord de la route à l'autre. Est-ce là une bonne habitude? Que peut-il vous arriver?
3. Pourquoi faut-il que le cycliste ait les deux mains libres, placées sur le guidon, près des commandes des freins?
4. Mesurez la largeur de la moitié de la route, celle utilisée par deux cyclistes roulant de front. Mesurez la place laissée libre pour le passage des véhicules qui veulent dépasser les cyclistes. Est-elle toujours suffisante?

LEÇON 15 (page 19). — **CHANGEMENT DE DIRECTION**

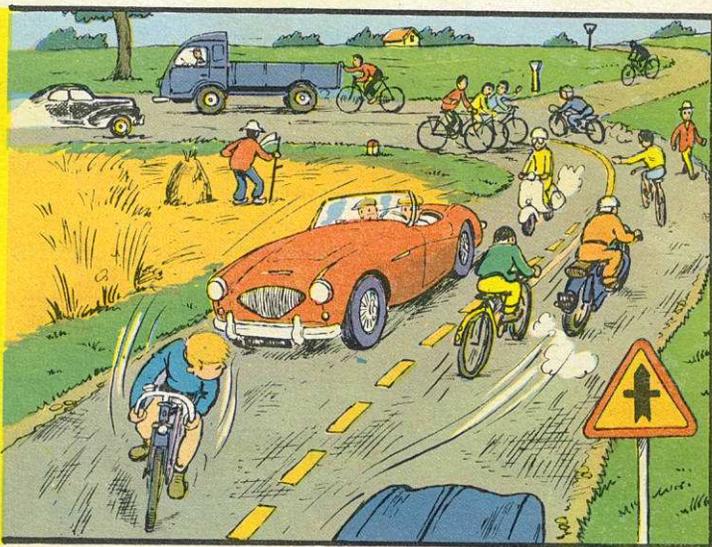
1. Dessinez le chemin que vous devez suivre quand vous voulez passer du bord droit de la route sur le bord gauche et rappelez les précautions que vous devez prendre, étant à bicyclette.
2. Dessinez avec précision le chemin que vous devez suivre pour changer de direction dans un croisement : 1° pour aller à droite ; 2° pour aller à gauche.
3. Dessinez un carrefour (une place, une patte d'oie, une bifurcation) que vous empruntez souvent : vous indiquerez au crayon de couleur le chemin que vous prenez, ainsi que l'endroit de la route où vous faites signe que vous allez tourner.

LEÇON 16 (page 20). — **DÉPASSEMENTS ET CROISEMENTS
D'AUTRES VÉHICULES**

1. Dessinez une route sur laquelle est un large véhicule que vous voulez dépasser : précisez le lieu où vous vous placez pour observer la route devant vous et pour signaler avec le bras gauche que vous allez « doubler » ce véhicule.
2. Dessinez un tournant de route, une voiture à cheval qui attaque le tournant et indiquez avec précision votre place dans le tournant ainsi que l'endroit où vous allez annoncer de votre bras gauche que vous allez doubler la voiture.
3. Une voiture vient de vous croiser. Le déplacement d'air fait s'envoler votre casquette. Que faites-vous pour arrêter votre bicyclette avec le souci d'éviter tout accident sur la route fréquentée?
4. Un chien en liberté s'élançe vers vous sur la route, en bondissant à droite et à gauche de votre bicyclette. Que faites-vous?
5. Vous arrivez sur un pont qui franchit une rivière, un ruisseau. Quelles précautions devez-vous prendre?

DESSIN-PROBLÈME

N° 3 :
CHERCHER
LES ERREURS

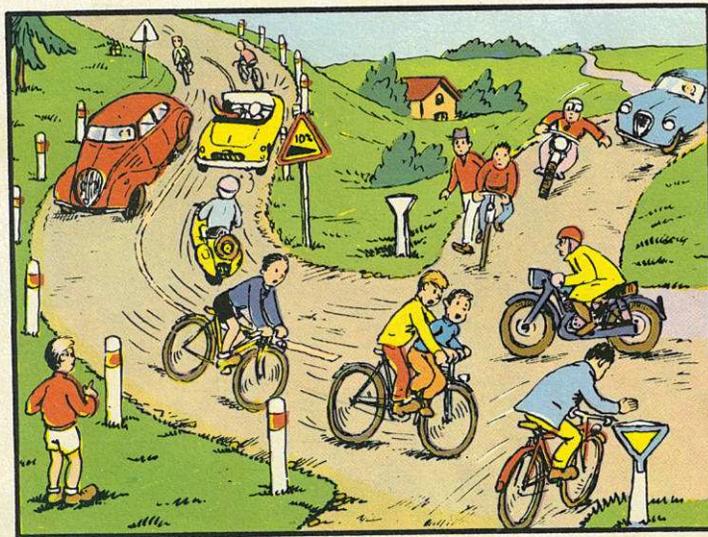


LEÇON 17 (page 22). — PRIORITÉ DE PASSAGE

1. En circulant sur une route à votre choix, vous avez fait attention à tous les panneaux de signalisation. Essayez d'en dresser la liste et expliquez ce qu'ils signifient.
2. Dessinez les panneaux de signalisation que vous connaissez, avec une grande exactitude (forme et couleurs). Découpez vos dessins et classez-les dans une des catégories suivantes : ceux qui interdisent quelque chose ; ceux qui vous obligent de faire quelque chose ; ceux qui avertissent d'un danger.
3. Prenez une carte à petite échelle : suivez un itinéraire à votre choix. Indiquez la catégorie des routes que vous rencontrez ou que vous suivez.
4. Avec des camarades, vous construisez un jeu : sur le sol vous tracez un itinéraire (celui de l'exercice 3 par exemple), en employant des craies de couleurs. Vous « placez » des panneaux de signalisation ; vous « déplacez » des piétons, des véhicules en observant les règles de la circulation (stationnement, dépassements et priorités...).

LEÇON 18 (page 24). — LES FEUX DE SIGNALISATION

1. Vous êtes arrêté avec votre bicyclette, à un croisement, par un feu rouge. Dessinez le croisement en précisant l'endroit où vous vous êtes immobilisé. Devez-vous, pendant l'arrêt, venir vous placer devant une voiture automobile?
2. Vous êtes arrêté à un croisement par le feu rouge. Devez-vous, pendant l'arrêt, vous faufiler entre les voitures pour aller tourner à droite dans le croisement?
3. Vous êtes arrêté à un croisement. Où devez-vous vous placer si vous avez l'intention de tourner à gauche dans le croisement?



DESSIN-PROBLÈME

N° 4 :

CHERCHER
LES ERREURS

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

L'ÉCOLIER EST UN PIÉTON

	Pages		Pages
<i>Leçon 1.</i> En ville, sur le trottoir.....	3	<i>Leçon 6.</i> Comment traverser la chaussée, C. Feux de signalisation.....	8
<i>Leçon 2.</i> A la campagne, sur la route....	4	<i>Leçon 7.</i> Comment traverser la chaussée, D. Places et carrefours.....	9
<i>Leçon 3.</i> Ne pas jouer n'importe où.....	5	<i>Leçon 8.</i> Sortie de l'école.....	11
<i>Leçon 4.</i> Comment traverser la chaussée, A. Conseils généraux.....	6	<i>Leçon 9.</i> Conduite des animaux et trou- peaux.....	12
<i>Leçon 5.</i> Comment traverser la chaussée, B. Passages cloutés.....	7	<i>Leçon 10.</i> Circulation de nuit.....	13

CHAPITRE II

L'ÉCOLIER EST UN CYCLISTE

<i>Leçon 11.</i> Conseils généraux.....	14	<i>Leçon 17.</i> Priorité de passage.....	22
<i>Leçon 12.</i> L'équipement d'une bicyclette	16	<i>Leçon 18.</i> Les feux de signalisation.....	24
<i>Leçon 13.</i> L'éclairage d'une bicyclette..	17	<i>Leçon 19.</i> Les voies matérialisées.....	25
<i>Leçon 14.</i> Conduite d'une bicyclette.....	18	<i>Leçon 20.</i> La vitesse.....	26
<i>Leçon 15.</i> Changement de direction.....	19	<i>Leçon 21.</i> Les voies ferrées traversant la chaussée.....	27
<i>Leçon 16.</i> Dépassements et croisements d'autres véhicules.....	20		

TABLEAU DES SIGNAUX

Signaux	28
Signification des signaux	29

CHAPITRE III

PETITS PROBLÈMES

Questionnaire et dessins à erreurs.....	30
-----------------------------------------	----